



La France associative en mouvement

Quatrième édition - Octobre 2006

Jacques MALET

**Préface de Jean-François Lamour
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative**

**Avant-propos d'Edith Arnoult-Brill
Présidente du Conseil national de la vie associative**



Préface **du ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative**

Traditionnel rendez-vous du monde associatif, l'étude annuelle du CerPhi sur la France associative bouscule cette année la traditionnelle image de la vie associative.

La création d'association, tout en restant stable, révèle un dynamisme toujours important de nos concitoyens quel que soit le domaine d'intervention.

Ce dynamisme est particulièrement important au sein des associations employeurs. L'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004 du chèque emploi associatif mis en place par le Gouvernement a fortement amplifié la création d'emplois dans les associations. Ce sont ainsi plus de 35 000 emplois qui ont été créés. Avec désormais près de 1,8 million de salariés, les associations représentent près de 9,2% de l'emploi privé en France.

Bousculant les idées reçues, les responsables associatifs ont le moral. Les deux tiers estiment que leur association est en mesure de remplir ses missions et dispose de moyens matériels adaptés. La création en 2004 d'un ministère de la vie associative et le lancement d'une politique d'accompagnement de la vie associative qui s'est renforcée depuis janvier 2006 avec les 25 mesures de la conférence de la vie associative doivent contribuer au développement associatif.

Certes, il demeure toujours des difficultés liées notamment à la gestion administrative. Je souhaite que celles-ci s'estompent grâce à l'action des Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles que j'ai créés en 2002 et qui accompagneront les dirigeants bénévoles de tous les secteurs associatifs.

Enfin, les mesures pour accompagner et mieux reconnaître l'activité bénévole qui seront mises en œuvre cette année, permettront aux 12 millions de bénévoles d'être soutenus et de faire en sorte que la société française dans son ensemble reconnaisse le magnifique engagement qui est le leur.

En tant que Ministre chargé de la vie associative, je voudrais leur témoigner ma reconnaissance pour leur engagement particulièrement précieux pour la cohésion de notre société.

Jean-François LAMOUR
Ministre de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie Associative

Introduction

Notre traditionnel panorama statistique sur les créations d'associations a été actualisé à la dernière année associative (septembre 2005 - août 2006). Il montre que les initiatives des « *bâtisseurs associatifs* » ne faiblissent pas. Pour faciliter quelques rapprochements entre les créations d'associations et d'autres indices de la vie sociale ou économique, nous présentons aussi un bilan à l'année civile, mais après quelques corrections et un lissage qui nous semblaient nécessaires.

Après avoir travaillé au cours des années antérieures sur l'approche départementale et régionale en matière de créations d'associations, il nous a paru intéressant d'observer, pour la première fois, le bilan décennal de ces créations dans les principales villes de l'hexagone. A la fois en le rapportant à la population pour examiner localement la proportion de « *bâtisseurs associatifs* », et aussi en notant la propension de chaque cité à créer des nouveaux organismes dans l'un des principaux domaines (social, loisirs, culture, sports), ou encore pour la défense de l'environnement.

Une première approche, prudente et expérimentale, est proposée cette année, concernant les associations du patrimoine, en lien avec la fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM) qui regroupe plus de 6000 associations adhérentes.

Le lecteur aura également l'occasion de découvrir des données tout à fait inédites et très positives, concernant les associations employeurs. Grâce à la coopération étroite qui s'est instaurée avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, nous disposons désormais d'un suivi fin, et actualisé au trimestre, du nombre des associations concernées, du nombre de salariés, et de la masse salariale correspondante. Un outil qui permet, dans le cadre d'un nouvel observatoire, de mesurer les enjeux économiques et sociaux au plus près du territoire. Les responsables des associations et leurs représentants auront ainsi le plaisir de découvrir que près d'un salarié du secteur privé sur dix appartient à une association.

Cette édition reprend aussi les premiers enseignements que nous avons retirés de l'enquête nationale auprès des responsables associatifs. Concernant les missions des associations, leurs moyens financiers et matériels, et le moral des responsables élus pour l'année qui commence, les réponses sont toniques mais ne cachent pas certaines inquiétudes, selon le secteur d'intervention, la taille de l'association, ou encore son implantation...

Cette étude annuelle se doit aussi de rendre compte de l'actualité de la vie associative en France, y compris dans son organisation administrative. C'est ainsi que la nouvelle Direction de la vie associative, de l'emploi et des formations est présentée par son responsable lui-même, dans la page suivante.

Jacques MALET¹

¹ Directeur scientifique du CerPhi.

Présentation de la Direction de la Vie Associative, de l'Emploi et des Formations (DVAEF)

Le décret du 30 décembre 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative crée aux côtés de la direction des sports, de la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire et de la direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale, une direction de la vie associative, de l'emploi et des formations.

Cette nouvelle direction dont Jean-François LAMOUR m'a confié la charge a pour mission d'élaborer, de coordonner et d'évaluer les politiques en faveur de la vie associative ainsi que les politiques de l'emploi et des formations dans le domaine de compétence du ministère. Pour exercer ses attributions, la DVAEF est organisée en deux sous-directions chargées respectivement de la vie associative et de l'emploi et des formations, et comporte deux missions, la mission des études, de l'observation et des statistiques et la mission administrative et financière.

En matière de vie associative, la DVAEF participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de développement de la vie associative. A ce titre, elle concourt à la production de la réglementation liée à la vie associative. Elle anime et coordonne l'activité des services déconcentrés de l'Etat en matière de vie associative. Elle exerce une fonction d'expertise de la vie associative auprès des autres administrations et coordonne l'activité interministérielle dans ce domaine. Elle promeut le développement des différentes formes de l'engagement associatif : le bénévolat, le volontariat et le mécénat de compétence. Elle soutient les actions en faveur de la parité entre les femmes et les hommes au sein des instances dirigeantes associatives. Elle tient le secrétariat du Conseil national de la vie associative. Elle assure en concertation avec le milieu associatif le suivi et la gestion du Conseil de développement de la vie associative, instance créée le 2 juillet 2004 pour proposer au Ministre les orientations relatives à l'emploi des crédits de l'ex-Fonds national de développement de la vie associative.

En matière d'emploi et de formation, la DVAEF a la responsabilité des politiques dans le domaine de l'animation, du sport et de la vie associative qui concourent à la promotion des filières économiques, à l'aménagement du territoire et au développement durable dans une logique de développement de l'emploi. A ce titre, la direction anime et coordonne l'action des services déconcentrés et des établissements publics sous tutelle. Elle analyse les compétences et qualifications dans le champ de l'animation et du sport et définit les orientations nationales applicables. Elle établit dans le champ de compétence du ministère la réglementation relative aux diplômes et aux formations et à la validation des acquis. Elle veille au plan national à l'organisation des examens. Elle assure la reconnaissance des qualifications attestées par les diplômes, titres ou certificats à finalité professionnelle. Elle établit les équivalences des titres et diplômes étrangers.

Elle recueille et exploite l'information et les données statistiques et mène les études nécessaires à la détermination des politiques dans les domaines précités.

Gérard SARRACANIE

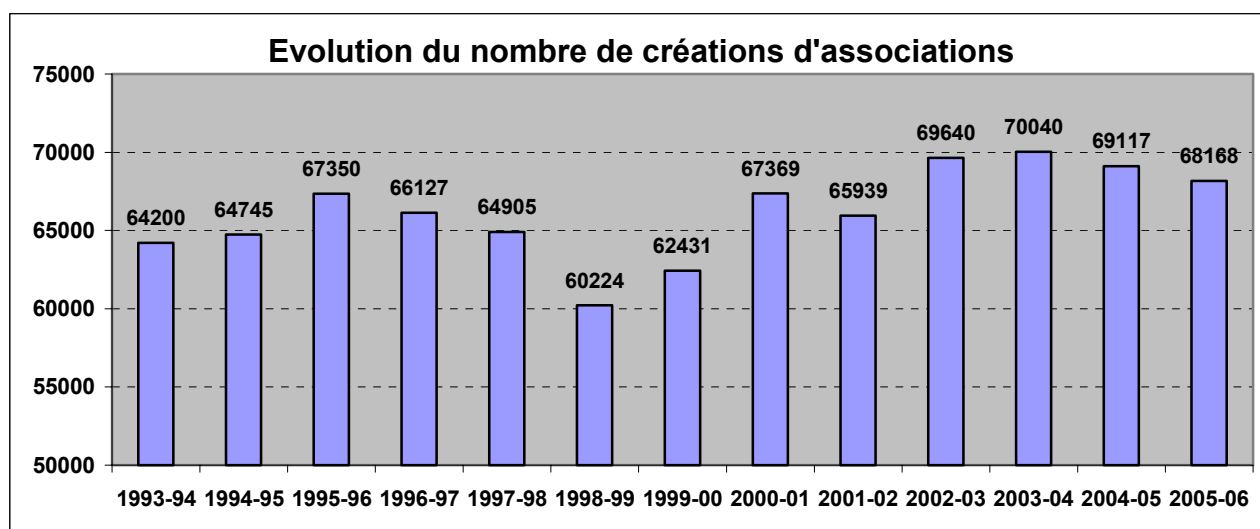
I – Les créations d’associations

Le haut niveau de créations se maintient

Précisons d’emblée que le nombre de créations d’associations ne traduit pas, à lui tout seul, ce que l’on peut nommer « *le dynamisme associatif* ». Certes, l’apparition de nouveaux organismes contribue à enrichir et à renouveler le monde associatif, mais encore faut-il que les organismes fonctionnent bien et perdurent. Nous pressentons, en effet, qu’un très haut niveau de créations peut perturber le tissu existant, ne serait-ce que parce qu’il faut partager une ressource bénévole et financière qui évolue peu.

Ces créations sont simplement le reflet des initiatives prises par ceux que nous nommons les « *bâtisseurs associatifs* », qui agissent soit pour répondre à un besoin ressenti ou exprimé, soit pour satisfaire une ambition personnelle, qui est généralement tout à fait noble et particulièrement utile à l’intérêt général.

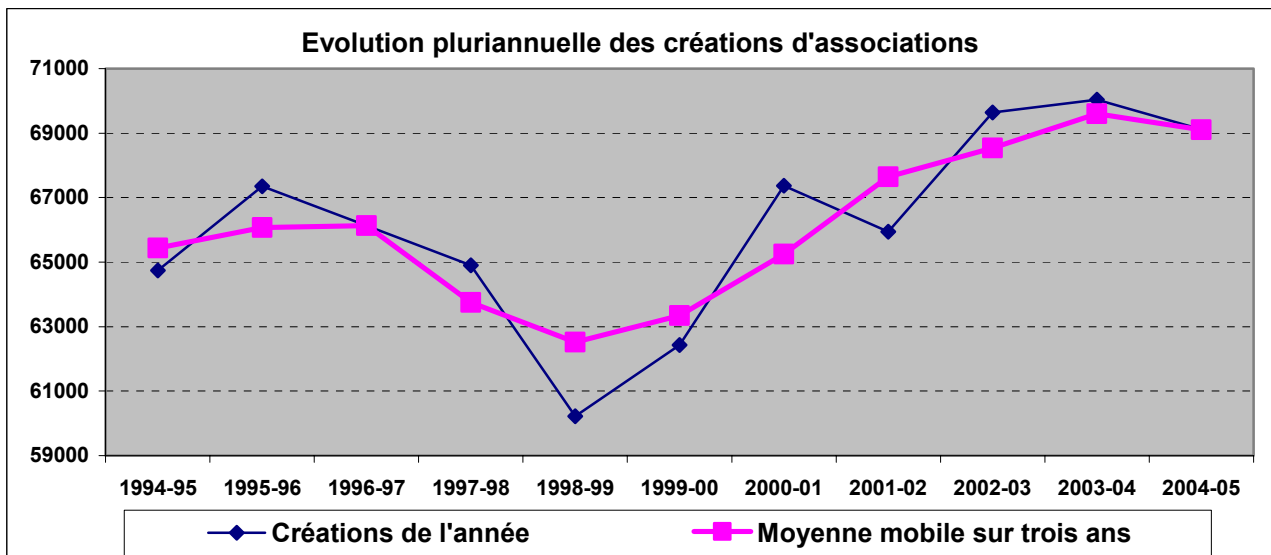
Nous poursuivons ici notre observation de ces créations selon l’année scolaire, sur laquelle la plupart des associations calent leur propre calendrier. Cela permet de suivre cette respiration associative, et d’informer les acteurs et les décideurs dès la rentrée de septembre des résultats enregistrés au cours de la dernière année écoulée.²



Source : Service associations du Journal officiel et préfectures d’Alsace Moselle

Cela fait donc quatre années associatives que nous nous situons aux alentours de 70.000 créations annuelles. Après le creux des années 1998-1999 et 1999-2000, avec un nombre de créations un peu supérieur à 60.000, et un premier palier constitué des années 2000-2001 et 2001-2002, un peu au-dessus de 65.000, nous voici donc durablement au plus haut niveau jamais atteint. Pour lisser les résultats, nous présentons l’évolution tendancielle sous la forme d’une moyenne mobile sur trois ans.

² Cela permet aussi d’éviter un biais assez important que nous avons constaté lorsque l’on mesure strictement les publications au Journal officiel constatées au cours d’une année civile, comme on le verra un peu plus loin.



Source : Service associations du Journal officiel et préfectures d'Alsace Moselle

Nous sommes parvenus à une sorte de plateau et à une stabilisation du nombre de créations. Il reste à un très haut niveau, avec plus de 1300 nouveaux organismes déclarés chaque semaine en moyenne, sur l'ensemble du territoire.



Combien de créations selon les années civiles ?

Pour permettre quelques comparaisons entre ces créations et d'autres indicateurs calés sur l'année civile, voici le bilan des dernières années. Nous avons tenu à le corriger car il existe un biais assez important dans ce que nous nommons l'articulation des mois de décembre et de janvier.

Sachant que les délais qui s'écoulent entre le dépôt des statuts en préfecture ou en sous-préfecture, leur transmission aux services du Journal officiel, et la déclaration effective, peuvent varier de trois à huit semaines, bon nombre d'associations peuvent paraître en fin d'année N ou en début d'année N + 1. Comme nous sommes alors en pleine activité de création, quelques semaines seulement après la rentrée associative, ces décalages ne sont pas anodins.

De plus, comme nous avons pu l'évoquer directement avec les services, il suffit que les congés de Noël, ou encore quelques difficultés informatiques interviennent pour que ce décalage grandisse encore. Enfin, dès lors que les publications au Journal officiel interviennent un même jour de manière hebdomadaire, il suffit que les caprices du calendrier décalent ce jour vers l'année civile suivante pour que près de 2000 associations voient le jour sous un autre millésime.³

³ Ce sont tous ces biais que nous évitons en nous calant sur l'année associative. Non seulement nous veillons soigneusement à ce que le nombre de « *paquets hebdomadaires* » soit toujours égal à 52, mais encore nous sommes, à la fin du mois d'août, dans les plus basses eaux en matière de création.

☞ **Méthodologie** : Nous avons corrigé chaque mois de décembre et chaque mois de janvier, de manière à les lier par le ratio moyen constaté sur neuf années (les créations de décembre représentent 1,06 fois celles de janvier, en moyenne). Nous avons corrigé le résultat annuel en conséquence. Le tableau suivant présente ces résultats.

Année	Résultats bruts JO	Résultats après lissage	Alsace Moselle
1997	62842	64019	-
1998	63525	62265	-
1999	56988	57155	-
2000	61735	61300	1726
2001	69287	67912	1853
2002	58732	62998	1807
2003	71502	69654	1782
2004	66496	65532	1862
2005	69625	69010	1843

Source : Services associations du Journal officiel et préfectures d'Alsace Moselle. Traitement CerPhi.

Nous pensons que, même après ces corrections minimales, ces résultats en dents de scie ne traduisent pas réellement le rythme des créations⁴. Et nous invitons, par prudence, les utilisateurs de ces chiffres à réaliser une moyenne mobile sur trois années.



Les saisons des créations

Nous suivons désormais les créations d'associations par trimestres, ce qui permet de noter les principaux temps⁵ de l'année associative. Cela montre que le rythme est assez particulier, et toujours le même.

Trimestres	Moyenne sur six ans	Année 2005 - 2006
1 ^{er} septembre - 30 novembre	22%	23%
1 ^{er} décembre - 28 février	27%	27%
1 ^{er} mars - 31 mai	26%	25%
1 ^{er} juin - 31 août	25%	25%
Total	100%	100%

Source : Services associations du Journal officiel et préfectures d'Alsace Moselle. Traitement CerPhi.

Après un démarrage un peu lent au premier trimestre, logique dans la mesure où on ne crée pas beaucoup d'associations en fin d'été et dans la mesure où les bâtisseurs doivent se mettre en jambe au mois de septembre, nous sommes au plus haut des créations au cours de l'hiver et du printemps. Les choses se calment un peu au dernier trimestre. Comme on le voit dans le tableau, l'année 2005-2006 correspond à la moyenne des six années antérieures.

⁴ C'est ainsi que les résultats de l'année 2001, qui ont pu apparaître à certains comme exceptionnels, peut-être par référence au centenaire de la loi de 1901, ont été dépassés en 2003 et en 2005.

⁵ Naturellement, nous tenons compte des aléas signalés plus haut quant aux délais de publication. C'est la raison pour laquelle nous nous limitons ici aux principales tendances.

Il nous a semblé intéressant d’observer le rythme propre des créations pour les principaux objets. C’est ce qui ressort dans le tableau suivant, consacré à la dernière année écoulée.

Trimestres 2005-2006	Culture	Loisirs	Sports	Social	Environnement
1 ^{er} septembre - 30 novembre	26%	24%	22%	27%	23%
1 ^{er} décembre - 28 février	31%	29%	30%	30%	29%
1 ^{er} mars - 31 mai	26%	29%	28%	25%	27%
1 ^{er} juin - 31 août	17%	18%	20%	18%	21%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Services associations du Journal officiel. Traitement CerPhi.

C’est dans le domaine de la culture et surtout du social, avec l’approche de l’hiver et des difficultés, que l’on démarre le plus vite. Le deuxième trimestre est le plus prolifique dans tous les secteurs. Pour les loisirs et le sport, le trimestre du printemps conserve un haut niveau de création. Il en est de même pour ce qui concerne l’environnement.



Des associations pour quoi faire ? l’exemple des associations patrimoniales

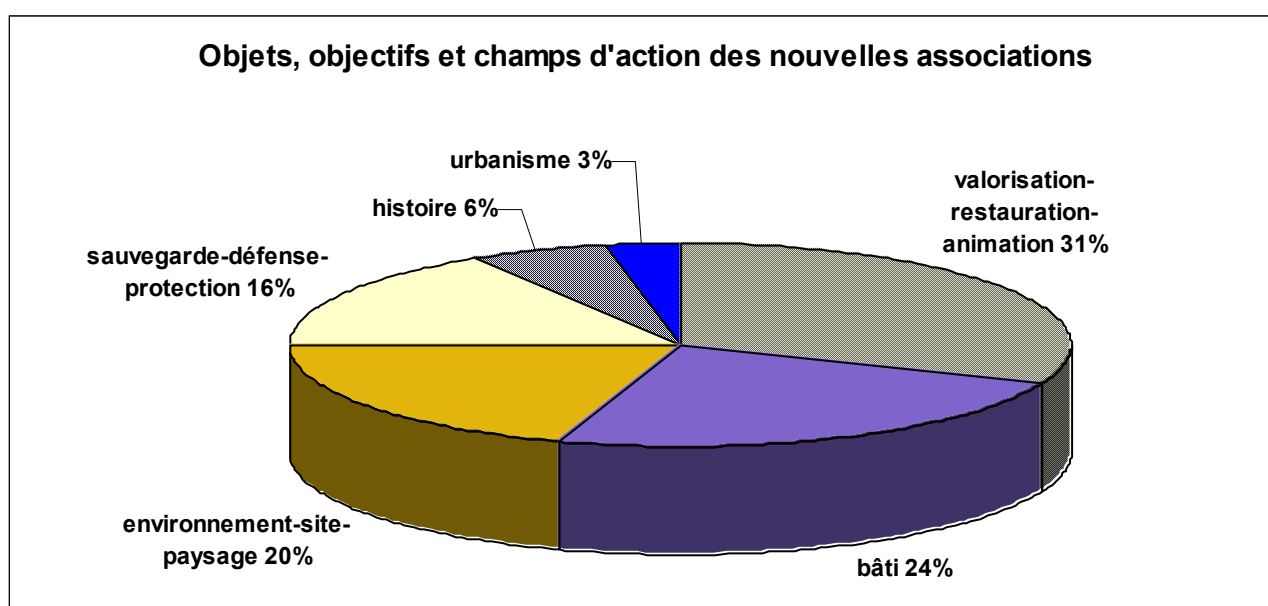
Dans notre précédente édition, nous présentions la répartition des créations d’associations par secteurs d’activités, selon le classement en 16 rubriques du Journal officiel (p.9). Nous montrions d’ailleurs que les 4 thèmes principaux que sont la culture, les loisirs, le social et le sport, regroupent près des deux tiers du total des créations. Cette année, nous avons souhaité porter un regard tout particulier sur les associations du patrimoine dont le fort dynamisme de création était déjà mis en évidence dans notre précédente édition.

A partir des informations transmises par la fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM) et en lien avec elle, nous présentons ici un premier travail d’identification des créations sur une période significative de huit années. Faute d’une rubrique dédiée, les associations patrimoniales peuvent figurer dans les créations culturelles, dans la rubrique environnement, dans la rubrique « *défense* », ou encore dans les « *divers* ». C’est par une recherche de mots clefs dans le titre et dans l’objet que l’on peut estimer leur nombre et les classer selon leur objet, leurs objectifs et leurs champs d’action. Il s’agit d’une première approche qui méritera quelques approfondissements.

L’analyse des publications du Journal officiel, sur presque une décennie (1997 – 2005), montre une dynamique associative forte et permet de distinguer les variations selon les années et selon les régions.

- ✚ Le mouvement de création est puissant et constant. En moyenne, 500 associations se créent chaque année, presque deux par jour ouvrable. Il varie selon les années : 412 créations en 1999, 423 en 2000 ; 550 en 2004, 543 en 1998. Ces variations suivent à peu près l'évolution globale des créations d'associations. Le mouvement de création varie selon les régions. Les plus actives sont Rhône-Alpes (près de 20% des créations), Midi-Pyrénées (environ 15%), P.A.C.A. (environ 14%), l'Ile-de-France (13% environ), la Bretagne et Languedoc-Roussillon, avec un peu plus de 10%. Ces six régions représentent à elles seules près de 80% des créations. On observe aussi des progressions d'une année sur l'autre. C'est ainsi, par exemple, que l'Auvergne a été la région la plus active en 2003.
- ✚ Les différences entre régions sont naturellement liées au nombre d'habitants, et aux porteurs potentiels d'actions. Mais elles semblent aussi s'expliquer par la qualité du territoire et par le souhait de la défendre ou de l'exploiter. Ajoutons des facteurs internes, comme l'existence de regroupements porteurs de dynamiques, ce qui est certainement le cas pour Rhône-Alpes, mais aussi des facteurs externes, d'ordre politique et « *positif* », comme une aide locale au mouvement associatif, ou d'ordre socio-économique et « *négalif* », comme l'apparition de projets heurtant la sensibilité éco-patrimoniaire. Il est possible, par exemple, que l'importance du nombre de créations en Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées soit liée à l'opposition aux projets de grandes infrastructures routières et ferroviaires.

Comme le montre le graphique ci-dessous, la typologie des associations met en avant deux objectifs, la valorisation-restauration-animation (31%), la sauvegarde-défense-protection (16%) ; et deux objets, le bâti (24%), l'environnement/sites/paysages (20%) ; et elle laisse assez peu de place à l'histoire (6 %), et à l'urbanisme (3%).



Source : FNASSEM

Deux évolutions apparaissent :

- ✚ La valorisation, qui se situait après la sauvegarde jusqu'en 1997, la devance largement dès 1998. Elle conserve chaque année le pourcentage le plus élevé de créations (entre 29 et 34%). C'est une évolution historique. Les militants associatifs passent peu à peu d'une attitude de défense, qui est une impasse, car la société ne peut tout sauvegarder, à la recherche de nouvelles fonctions.
- ✚ Les objectifs d'environnement prennent durablement une place notable représentant entre 24 et 18% des créations. Le terme de patrimoine, après avoir désigné des objets ponctuels et construits, englobe maintenant des ensembles spatiaux et d'autres éléments contribuant à la qualité du cadre de vie.

Les continuités sont la place du bâti (entre 24% et 28% des objets) qui s'articule avec l'importance des actions de valorisation ; la faiblesse de l'histoire, ce qui signifie sans doute que les associations existantes répondent à la demande de savoir, et qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux organismes ; les carences d'urbanisme, ce qui est en contradiction avec l'intégration du patrimoine à une approche globale du territoire qui supposerait des interventions dans ce domaine.

En somme, le monde associatif patrimonial évolue. Les attitudes et les objets changent. Les « *valorisateurs* » ont supplanté les « *sauvegardiens* », et l'environnement est maintenant l'objet d'une association sur cinq. Il comporte des forces, comme la perpétuation de l'attention pour le bâti, mais aussi des faiblesses, comme la persistance d'associations vouées à l'approche historique, et des manques, comme l'insuffisante intervention dans le domaine de l'urbanisme. Cette évolution suscite des espoirs, liés à la montée de la valorisation, à l'ouverture sur l'environnement, mais aussi des interrogations, comme la capacité des associations « *historico-patrimoniales* » à conduire et réussir la rénovation de leurs objectifs.

Jean-Pierre CHARRE, membre du bureau de la FNASSEM, apporte son regard sur ces évolutions : « *Nombre d'associations ont été créées lors de « l'invention du patrimoine », en réaction à l'hygiénisme et au modernisme, qui faisaient table rase du passé, de ce qui était « vétuste et insalubre ». Leur première tâche a été de révéler la signification des héritages du passé. Elles sont entrées dans l'histoire et y sont restées, car il est plus facile d'étudier le passé que d'affronter le présent et d'inventer l'avenir. Elles sont en mesure, aujourd'hui, avec la richesse que représente la connaissance du passé, de contribuer à réduire les disharmonies culturelles, sociales et économiques d'une société vivant une crise multiforme et larvée.*

Le patrimoine s'affirme comme une valeur composite et polyvalente. Il tend à se définir comme l'ensemble des biens matériels et immatériels, donnés par la nature et créés par l'homme, dont la médiation peut contribuer à l'épanouissement individuel, à l'intégration sociale, à l'identité locale, à l'appropriation du territoire, au respect de l'environnement, au développement de l'économie. Nous vivons un double élargissement, à la fois du champ couvert par le patrimoine et du domaine d'action des associations. Le défi est de ne pas faire du passé, en ces temps d'inquiétude, une sorte de refuge, et de faire du patrimoine, de ce bien collectif dont chacun a hérité en naissant, un facteur d'enrichissement du présent et d'invention du futur. »

II - La France des bâtisseurs associatifs : les créations dans les grandes villes

Dans l'édition 2005 de « *La France associative en mouvement* », nous avons présenté un premier bilan des créations dans les régions, en fonction des principaux objets (p. 11). Nous avons ainsi découvert que Midi Pyrénées et la Bretagne créent, dans le domaine de l'environnement, proportionnellement un peu plus d'associations qu'ailleurs. C'est en Picardie et Champagne-Ardenne que l'on crée proportionnellement le plus d'associations en faveur des loisirs. Ces deux mêmes régions se distinguent aussi par une forte proportion de créations d'associations sportives. Les régions Ile-de-France et Nord Pas-de-Calais ont une plus forte propension que les autres à créer des associations appartenant au domaine social.

Nous avons aussi publié une carte de France des « *bâtisseurs associatifs* » (p. 21), montrant des différences très nettes du nord au sud. Et nous avons tenté de faire un lien entre ces différences et quelques indicateurs socioéconomiques.⁶ Nous avons, cette année, choisi de varier les sujets, en nous intéressant au bilan des créations dans les principales villes de France.

Dans le cadre de notre coopération avec les services du Journal officiel, nous avons pu valider une démarche consistant, pour la première fois, à faire un bilan des créations d'associations sur une décennie, dans les principales communes métropolitaines.⁷ Ce bilan a été construit à partir de l'adresse du siège de l'association et plus particulièrement des codes postaux qui figurent dans les statuts déposés en préfecture.

Le champ de cette étude comporte toutes les villes de métropole de plus de 50.000 habitants, auxquelles ont été ajoutés les chefs lieux de département, lorsque leur population était inférieure à ce seuil. Ainsi, avons-nous travaillé sur 150 villes pour lesquelles nous avons observé :

- ✚ Le nombre total de créations d'associations au cours des 10 dernières « *années associatives* » (1996-1997 à 2005-2006). Et le nombre annuel moyen de créations.
- ✚ Le nombre de créations dans chacun des quatre principaux domaines : social, sport, culture, loisirs, ainsi que dans le secteur de l'environnement.

⁶ Nous avons en particulier montré une corrélation entre le taux de créations dans chaque département et l'arrivée d'une nouvelle population de 40 à 60 ans venue d'un autre département. Nous avons aussi trouvé un lien assez net entre les taux de créations d'associations et les taux de créations d'entreprises.

⁷ Nous sommes tout à fait conscients du fait que l'intercommunalité a un peu progressé depuis quelques années. Ce sont en effet désormais des communautés urbaines et des communautés d'agglomérations qui prennent en compte de nombreuses compétences. Pour autant, la vie associative est encore souvent gérée dans un périmètre communal et cette première approche nous a paru indispensable. Nous sommes naturellement ouverts à des approches intercommunales, et nous en initions une avec la région Poitou-Charentes.

Les bâtisseurs associatifs...

L'approche consistant à comptabiliser les créations par rapport à l'ensemble de la population est intéressante. Elle permet de mesurer, en quelque sorte, l'offre de services et de prestations au bénéfice potentiel de toutes les personnes d'un périmètre donné. Cet indice est disponible auprès du CerPhi pour celles et ceux qui souhaitent le connaître.

☞ Nous avons préféré ici nous concentrer sur la mesure d'un certain dynamisme de création, à partir de ceux que nous nommons les « *bâtisseurs associatifs* ». Ces hommes et ces femmes ont en effet pris un jour l'initiative de créer une association. Le cumul de ces initiatives sur une décennie permet de se faire une idée de l'ambition des habitants d'une ville. Nous avons pour cela comparé le nombre de ces bâtisseurs⁸ au potentiel d'une ville en la matière, c'est-à-dire à sa population de 18 à 70 ans.⁹

Premier regard sur les métropoles régionales

Le tableau suivant présente le bilan des créations au cours de la décennie, ainsi que la proportion de « *bâtisseurs associatifs* » dans chacune des métropoles régionales. Bel équilibre du territoire dans ce résultat, avec une proportion semblable de bâtisseurs à Montpellier, Paris, Lille et Bordeaux, par exemple.

Ville	Région	Nombre moyen annuel de créations	Population prise en référence	Proportion de bâtisseurs (en %)
Montpellier	Languedoc Roussillon	540	162 622	12,9
Paris	Ile de France	4860	1 511 742	12,5
Lille	Nord Pas de Calais	430	132 476	12,7
Bordeaux	Aquitaine	440	155 980	11,0
Poitiers	Poitou-Charentes	135	52 301	9,9
Ajaccio	Corse	90	35 302	9,8
Lyon	Rhône Alpes	780	315 242	9,6
Marseille	PACA	1300	530 727	9,6
Toulouse	Midi Pyrénées	680	286 687	9,2
Rouen	Haute Normandie	175	76 790	8,8
Nantes	Pays de la Loire	400	190 963	8,3
Rennes	Bretagne	320	152 549	8,1
Clermont-Ferrand	Auvergne	190	100 388	7,3
Dijon	Bourgogne	190	108 469	7,0
Caen	Basse Normandie	140	81 685	6,8
Amiens	Picardie	155	93 521	6,5
Orléans	Centre	130	78 512	6,4
Besançon	Franche Comté	140	87 787	6,3
Limoges	Limousin	140	94 864	5,7
Châlons en Champagne	Champagne Ardenne	40	32 017	5,0

Source : Journal officiel et INSEE, recensement général de population 1999. Les villes sont classées par ordre décroissant des bâtisseurs. Pour obtenir la proportion de bâtisseurs, nous multiplions par quatre le nombre de créations décennales, et nous le rapportons à la population de 18 à 70 ans. Le nombre moyen annuel de créations a été arrondi.

⁸ A raison de quatre personnes en moyenne pour chaque création d'association, sachant qu'un nouvel organisme peut être porté par un plus grand nombre de personnes, mais aussi qu'une même personne peut participer à plusieurs créations. Ceci pouvant compenser cela.

⁹ Que les plus de 70 ans nous pardonnent, il fallait simplement choisir une limite théorique pour nos calculs. Et ne pas fausser l'observation dans les départements dont la population est sensiblement plus âgée.

Ne figurent pas dans ce tableau les villes de Metz (près de 200 créations chaque année) et de Strasbourg (un peu plus de 300 créations annuelles), régies par le droit local Alsace Moselle. Nos relations avec les préfetures concernées et le recensement des créations à partir des tribunaux d'instance nous permettent toutefois de considérer qu'elles se situent au niveau des cinq premières villes de ce tableau.¹⁰

Ces indices sont un simple repère, dans la mesure où des bâtisseurs habitant la périphérie ont pu participer à la création d'associations du chef lieu, et réciproquement. Ces villes ont aussi bénéficié de l'effet régional, avec la création d'organismes ayant pour vocation de travailler sur ce périmètre, souvent en coordination d'associations locales. Châlons-en-Champagne (pôle administratif de la région) ne bénéficie pas de cet effet, et Reims (pôle économique), avec 5,4% de bâtisseurs, non plus. Paris bénéficie en outre de l'effet « capitale », et enregistre bon nombre de créations d'associations à vocation nationale et internationale.

Au bilan, la proportion de bâtisseurs n'a pas de lien avec la taille de la commune. En revanche, compte tenu du poids démographique du chef lieu de région, il y a souvent un lien entre sa proportion de bâtisseurs et la proportion constatée au plan départemental.

Les bâtisseurs des principales villes...

Nous avons effectué le bilan décennal des créations d'associations dans les villes de plus de 50.000 habitants, en ajoutant les chefs lieux de département s'ils n'atteignaient pas ce seuil. Nous présentons ici les vingt communes dans lesquelles la proportion de bâtisseurs, rapportée à la population de 18 à 70 ans, est la plus forte. C'est un véritable record qu'affiche le chef-lieu de l'Ariège¹¹. Un habitant de Foix sur cinq, en âge de créer une association, serait ainsi passé à l'acte au cours de la décennie.

Villes	Nombre moyen annuel de créations	Proportion de bâtisseurs (en %)
Foix	30	20,1
Mende	30	13,8
Vesoul	40	12,7
Avignon	175	11,9
Le Puy-en-Velay	40	11,3
Cahors	40	11,2
Guéret	25	10,7
Digne les bains	30	10,7
Nîmes	240	10,6
Perpignan	180	10,3
Chambéry	100	10,2
Pontoise	50	9,8
Bar le Duc	30	9,7
Grenoble	270	9,5

¹⁰ Nous avons, pour parvenir à ce constat, pris en compte le nombre des créations en considérant que selon le droit local il faut, en Alsace et en Moselle, sept personnes pour participer à la déclaration d'un nouvel organisme.

¹¹ Nous verrons plus loin que c'est dans les secteurs des loisirs et de l'environnement que cette ville se distingue.

Villes	Nombre moyen annuel de créations	Proportion de bâtisseurs (en %)
Agen	50	9,5
Moulins	35	9,5
Aix-en-Provence	230	9,2
Montreuil	150	9,1
Nancy	180	9,1
Laval	80	9,0

Source : Journal officiel et INSEE, recensement général de population 1999. Les villes sont classées par ordre décroissant des bâtisseurs. Pour obtenir la proportion de bâtisseurs, nous multiplions par quatre le nombre de créations décennales, et nous le rapportons à la population de 18 à 70 ans. Le nombre moyen annuel de créations a été arrondi.

La proportion de bâtisseurs est en revanche très faible dans un grand nombre de communes d'Ile-de-France. C'est ainsi qu'on peut en dénombrer 12 parmi les villes classées en dernières positions. Citons ainsi Sartrouville, Drancy, Saint-Maur-des-Fossés, Aulnay-sous-Bois, dont cette proportion est de l'ordre de 3%. Mentionnons aussi des communes comme Vénissieux, Cholet, Tourcoing, Calais, ou encore Le Havre, Saint-Quentin et Charleville-Mézières dont l'indice est inférieur à 5.

Le tableau synthétique suivant présente la proportion de bâtisseurs selon la taille des communes, exprimée par rapport à sa population de bâtisseurs potentiels.

Groupes de communes en fonction de leur population de 18 à 70 ans (bâtisseurs potentiels)	Proportion de bâtisseurs (en %) par tranches de population
Moins de 20.000 habitants	9,3
De 20 à 30.000	7,3
De 30 à 40.000	6,4
De 40 à 50.000	5,7
De 50 à 100.000	6,9
De 100 à 150.000	7,3
Plus de 150.000	10,7

Source : Journal officiel et INSEE, recensement général de population 1999.

Cette proportion moyenne est élevée dans les petites communes. Elle décroît ensuite au fur et à mesure qu'augmente la taille des villes, jusqu'à 50.000 habitants de 18 à 70 ans, où la proportion des bâtisseurs est à son minimum (5,7%).¹² Et comme si l'urbanisation intense jouait un rôle en la matière, cette proportion repart ensuite à la hausse, au fur et à mesure que la taille augmente.

La proportion plus forte des bâtisseurs dans les villes les plus importantes (plus de 150.000 habitants de 18 à 70 ans) s'explique vraisemblablement, pour partie compte tenu de la création d'associations de coordination à vocation régionale ou départementale, mais aussi pour faire face aux besoins dans le domaine social, et aux demandes multiples dans les domaines des loisirs et de la culture.



¹² Avec cette proportion minimale de bâtisseurs associatifs, ces villes moyennes ne semblent bénéficier ni de l'effet de proximité que l'on ressent dans les petites communes, ni de l'effet de besoin qui s'exprime en milieu très urbanisé, en particulier dans les domaines du social et des loisirs.

Des activités dominantes dans certaines villes

Avec prudence car d'assez nombreuses associations figurent simultanément dans deux ou trois rubriques, nous avons observé la proportion de créations dans chacun des quatre principaux secteurs, et aussi dans le domaine de l'environnement. Pour chaque thème, nous avons retenu les vingt villes qui se distinguent particulièrement, en indiquant la proportion arrondie de créations dans le domaine donné.

Le social

Sur 100 associations qui se créent au plan national, on en dénombre environ 16 dans le domaine social. Autour de cette moyenne nationale, on observe de fortes différences entre des villes comme Chaumont, Bastia, Ajaccio, Rennes et Clichy, dans lesquelles la proportion est de l'ordre de 13%, et les villes qui sont dans le tableau suivant, et dont certaines affichent une proportion correspondant au double, comme à Evry ou Sarcelles.

Les 20 villes créant proportionnellement le plus d'associations sociales (en %)

Sarcelles	28,1	Aubervilliers	23,7
Evry	27,5	Pantin	22,8
Saint-Denis	25,4	Argenteuil	22,8
Bobigny	25,3	Asnières-sur-Seine	22,6
Evreux	25,2	Villeneuve-d'Ascq	22,4
Aulnay-sous-Bois	25,0	Roubaix	22,4
Neuilly-sur-Seine	25,0	Colombes	21,9
Créteil	24,7	Pontoise	21,8
Nanterre	24,0	Cergy	21,8
Champigny-sur-Marne	23,9	Rodez	21,8

Source : Journal officiel. Traitement CerPhi

On trouve ici de nombreuses communes connaissant des difficultés. Pour autant, la présence de Neuilly-sur-Seine montre que l'on peut aussi créer des associations dont le rayon d'action dépasse vraisemblablement le périmètre communal.

Le sport

On dénombre environ 13 associations sportives sur 100 créations nationales. De part et d'autre de cette moyenne, on trouve, d'une part, de grandes villes dans lesquelles la présence de nombreux et solides grands clubs omnisports offre une pratique très large qui ne nécessite que peu de créations de nouveaux organismes. C'est ainsi que Bordeaux, Lille, Nantes, Grenoble, Lyon ou Poitiers, affichent une proportion de créations d'associations sportives de l'ordre de 7%. De même, certaines communes de la région Ile-de-France présentent une faible proportion dans ce domaine (Aubervilliers, Ivry-sur-Seine, Montreuil, Pantin, Paris). A l'opposé, dans le tableau suivant, figurent les vingt villes qui se distinguent par une sorte de frénésie créatrice.

Les 20 villes créant proportionnellement le plus d'associations sportives (en %)

Chaumont	18,2	Saint-Quentin	14,8
Guéret	17,8	Digne-les-bains	14,8
Epinal	16,7	Antibes	14,6
Bar-le-Duc	16,6	Calais	14,6
Ajaccio	15,8	Gap	14,4
Mende	15,7	Saint-Lô	14,0
Aurillac	15,6	Charleville-Mézières	13,9
Vesoul	15,6	Arras	13,7
Bastia	15,2	Hyères	13,6
Cahors	14,8	Mâcon	13,3

Source : Journal officiel. Traitement CerPhi

Nous sommes ici plutôt en milieu rural et dans des villes moyennes. Elles sont situées aux quatre coins de l'hexagone.

Les loisirs

On compte à peu près 14 associations de loisirs sur 100 créations. Par rapport à cette moyenne nationale, on observe quelques communes prenant peu d'initiatives dans ce secteur, surtout en Ile-de-France (Issy-les-Moulineaux, Aubervilliers, Pantin, Saint-Denis, Evry), et à l'opposé des villes privilégiant manifestement les loisirs. C'est ainsi qu'une création sur cinq concerne ce domaine à Chalon-sur-Saône, par exemple.

Les 20 villes créant proportionnellement le plus d'associations de loisirs (en %)

Chalon-sur-Saône	20,5	Foix	16,5
Moulins	18,0	Bar le Duc	16,4
Calais	17,3	Guéret	16,4
Saint-Quentin	17,2	Cholet	16,1
Laval	17,2	Epinal	16,0
Bourg-en-Bresse	17,1	Aurillac	16,0
Mâcon	17,1	Tulle	15,9
Mont-de-Marsan	16,9	Rodez	15,8
Charleville-Mézières	16,9	Antibes	15,7
Laon	16,8	Chaumont	15,7

Source : Journal officiel. Traitement CerPhi

On trouve dans cette liste onze villes qui figuraient parmi les plus créatrices dans le domaine du sport. Il y a manifestement des liens entre les deux secteurs. Cette corrélation de l'ordre de 70%, constatée pour l'ensemble des villes, s'explique aussi par le fait que de nombreuses associations offrent à la fois des pratiques sportives et des activités de loisirs.

La culture

On dénombre environ 21 associations à but culturel en moyenne nationale, sur 100 créations. Sans forcément en conclure qu'elles ne s'intéressent pas au sujet, observons que certaines communes, comme Guéret, Saint Lô, Epinal, La Seyne-sur-Mer, Vesoul et Rodez, affichent des proportions situées entre 15 et 16%. Elles peuvent en effet être dotées d'anciennes et solides associations dans ce domaine, ou

encore privilégier le renforcement de l'existant à la création à tout prix. A l'opposé, certaines villes présentent une très forte proportion de créations dans ce secteur, comme le montre le tableau suivant.

Les 20 villes créant proportionnellement le plus d'associations culturelles (en %)

Rennes	34,5	Pantin	30,0
Montreuil	33,7	Nantes	29,9
Paris	33,2	Grenoble	29,9
Clichy	32,9	Nancy	29,6
Fontenay-sous-Bois	31,2	Montpellier	28,8
Lyon	30,6	Tours	28,5
Bordeaux	30,5	Poitiers	28,5
Avignon	30,5	Toulouse	28,4
Ivry-sur-Seine	30,3	Aix-en-Provence	28,2
Lille	30,1	Issy-les-Moulineaux	28,1

Source : Journal officiel. Traitement CerPhi

Ce sont généralement des communes de taille importante, fortement urbanisées, ainsi que de grandes agglomérations réparties dans toute la France. On peut imaginer que la vocation de rayonnement culturel de ces collectivités favorise les créations. On peut aussi imaginer que c'est dans le milieu urbain que la durée de vie de certaines associations est la plus courte. Et qu'il faut donc régulièrement les remplacer. Il n'est donc pas question de conclure que cette proportion de créations est une image fidèle de la vie culturelle elle-même.

L'environnement

Autour de la moyenne nationale de 2,6% de créations dans ce domaine, les variations sont forcément plus faibles.

Les 20 villes créant proportionnellement le plus d'associations d'environnement (en %)

Saint-Lô	5,3	Arles	3,0
Foix	5,2	Noisy-le-Grand	2,9
Hyères	4,2	Quimper	2,9
Auch	3,6	Chaumont	2,7
Digne les bains	3,5	Châlons-en-Champagne	2,7
Cahors	3,4	La Seyne-sur-Mer	2,7
Saint-Malo	3,3	Albi	2,7
Bastia	3,3	Melun	2,6
Bar le Duc	3,1	Aix-en-Provence	2,5
Cannes	3,1	Antibes	2,5

Source : Journal officiel. Traitement CerPhi

A l'opposé des communes qui se situent dans ce tableau, les villes qui prennent proportionnellement le moins d'initiatives dans ce secteur sont Drancy, Sarcelles, Chalon-sur-Saône, Bobigny et Rueil-Malmaison. Les grandes villes et les grandes agglomérations (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes ou encore Lille) présentent une proportion de créations qui varie entre 1,2 et 1,7%, les situant en milieu de classement.

III - Les associations employeurs

Avant-propos de la Présidente du Conseil national de la vie associative

L'entrée des associations dans la sphère économique ne date pas d'aujourd'hui. Elle s'est opérée, avec de plus en plus d'impact dans l'économie du pays, par la création d'emplois. Le CNVA en témoigne concrètement à la fois dans son ouvrage intitulé « Le CNVA au service de la liberté d'association » et dans le Bilan de la vie associative 2000-2002, tous deux parus à la Documentation Française.

Les observations de l'INSEE ont démontré combien au moment le plus critique de la montée en puissance régulière du chômage, le secteur associatif s'avérait être le seul créateur d'emplois. Or, contrairement à une idée reçue, l'emploi associatif n'est pas dépendant des politiques publiques de l'emploi qui, à l'exception du dispositif « Emploi jeunes » à l'époque, participent d'abord au traitement social du chômage.

Avant tout, les associations créent de l'emploi parce que l'apport de compétences est utile, voire indispensable au développement de leurs projets. Cette raison fondamentale de la professionnalisation dans le monde associatif est malheureusement souvent occultée par une approche superficielle qui conduit encore trop à penser qu'elle dénature le modèle associatif.

Alors que l'apport de spécialités professionnelles en rapport avec les questions que traitent les associations, pour organiser la structure ou pour développer l'action, fait du salariat un moyen au service du projet associatif, il convient d'approfondir le sujet afin de mieux l'appréhender. Il ne s'agit pas seulement de quantifier mais d'utiliser les données chiffrées pour mieux maîtriser le sens des évolutions majeures et les conséquences sur deux aspects importants : la place des salariés dans l'association au regard de la diversité des acteurs du projet - bénévoles, volontaires, usagers - et le rôle des associations employeurs.

L'observation permanente comme les enquêtes sont donc indispensables. C'est dans ce cadre que la contribution du CerPhi sur l'emploi associatif dans cette édition de « La France associative en mouvement », prend toute sa place.

Le premier enseignement que l'on peut tirer des chiffres concerne l'augmentation du nombre d'employeurs dans le secteur associatif qui, après avoir connu un tassement pendant trois ans, reprend en 2005. Dans ce contexte il est particulièrement intéressant de se pencher sur les données liées à la taille des employeurs associatifs.

Les chiffres révèlent que plus de la moitié (57,8 %) des associations employeurs comptent moins de 3 salariés, ce qui représente 6,8 % des effectifs

salariés de l'ensemble du secteur, alors que seulement 0,1 % des employeurs associatifs emploient 500 salariés et plus, représentant 6,3 % des effectifs. Cependant plus du tiers (36,4%) des salariés du secteur associatif effectuent leur mission professionnelle dans des associations de taille moyenne qui emploient entre 10 et 49 salariés. Cette photographie illustre la nécessité, quelque soit la taille de l'association, d'encourager et de soutenir le bénévolat de responsabilité, la disponibilité et la formation des administrateurs bénévoles pour consolider la fonction employeur.

La différence de situation des effectifs salariés selon le secteur d'activité des associations est à rapprocher, d'une part, des spécificités professionnelles incontournables dans certains cas - social, santé, éducation...- mais aussi de l'impact de la réglementation en évolution permanente dans d'autres cas - sport, jeunesse, éducation populaire...-

L'analyse ne serait pas complète si l'on ne rapprochait pas ces deux facteurs rendant nécessaire, voire obligatoire, la professionnalisation de l'intervention associative, de la structure composite de l'emploi dans les associations. Elle constitue elle aussi une caractéristique majeure de l'emploi dans le secteur privé non marchand.

C'est cet élément qui pourrait expliquer en partie les écarts constatés d'un secteur d'activité à l'autre, quant aux chiffres sur les salaires distribués. Le recours au temps partiel par exemple est directement lié à la nature de l'activité de l'association - activités culturelles, socio-éducatives, sportives...- Il faut également ajouter que le niveau des salaires dans les associations est aussi conditionné par les conventions collectives de branches, en vigueur dans chacun des secteurs.

Enfin, le rapprochement des données concernant l'emploi dans les différents secteurs d'intervention des associations avec le territoire départemental vient habilement confirmer le rôle essentiel des associations en matière de réponses aux besoins de proximité, de capacité à investir les territoires désertés par d'autres acteurs économiques et sociaux, voire par les pouvoirs publics. Ceci atteste de l'importance de la dynamique associative dans le développement local qui par la production de richesses économiques non lucratives induit de la plus value sociale et sociétale partout sur le territoire national.

Edith Arnoult-Brill
Présidente du Conseil national
de la vie associative

Comme l'indique Edith Arnoult-Brill, nous sommes particulièrement heureux de présenter ici les premiers fruits d'une coopération que le CerPhi a instaurée avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), ce qui permet d'approcher très finement la réalité de l'emploi dans le secteur associatif.

Présentation de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale

Établissement public à caractère administratif, caisse nationale du réseau des Urssaf, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale est administrée par un conseil d'administration composé de partenaires sociaux. Un conseil de surveillance assure le suivi des conventions d'objectifs et de gestion pluriannuelles signées avec l'État. L'ACOSS est la caisse nationale de la branche du Recouvrement du régime général de la Sécurité sociale. Elle fédère 102 Urssaf sur le territoire métropolitain, 4 Caisses générales de Sécurité sociale dans les départements d'Outre-mer et 8 centres informatiques. La gestion de trésorerie est le cœur de métier historique de l'Agence. Elle gère la trésorerie commune du régime général de la sécurité sociale ainsi que celle d'autres partenaires. Les flux gérés, de près de 2,3 milliards d'euros par jour, connaissent des variations quotidiennes de grande ampleur (atteignant régulièrement 5 milliards d'euros). Au titre de la gestion de la trésorerie commune du Régime général, l'Acoss entretient des relations financières étroites avec plus de 420 organismes de Sécurité sociale : Urssaf, Cnam, Cram, Caf, Ugecam...

La branche du Recouvrement (Acoss et Urssaf) assure une mission de service public : la collecte et la répartition aux ayants droit des cotisations et contributions essentiellement destinées au paiement des prestations de Sécurité sociale, et la gestion de la trésorerie de la Sécurité sociale. Elle agit de plus en plus pour le compte de tiers, tels le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), le régime chômage Unédic et celui de retraite complémentaire et de prévoyance obligatoire des particuliers employeurs, les syndicats de transports, certains fonds de formation.

Dans le cadre de ses missions fondamentales, elle est largement impliquée dans le contrôle et la lutte contre le travail illégal, l'offre de services de simplification aux cotisants, la gestion de contrats spécifiques et dispositifs d'allègement des cotisations sociales, la production et l'analyse de données économiques de référence. À elle seule, la branche du Recouvrement collecte près des deux tiers du financement de la protection sociale en France, assuré, par ailleurs, par trois autres grands réseaux, la Mutualité sociale agricole, les régimes de retraite complémentaires Agirc/Arrco et l'Unédic, ainsi que par une cinquantaine d'autres collecteurs.

L'Agence attache une importance toute particulière à l'information des Français, en particulier par la communication de nombreuses données réunies et traitées par la Direction des statistiques, des études et de la prévision.¹³

¹³ Et nous remercions tout particulièrement **Alain GUBIAN** et ses collaboratrices **Anne Laure ZENNOU**, **Sophie RIVIERE** et **Mihaela MOSU NASR** pour tout le travail réalisé en lien avec l'équipe du CerPhi. Naturellement, nos commentaires sont de notre responsabilité et n'engagent pas l'ACOSS et ses collaborateurs.

Précisions méthodologiques

Les sources :

Les développements suivants portent sur les associations employeurs identifiées comme telles par l'**Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)**, pour celles qui relèvent du régime général, et par la **Mutualité sociale agricole**, pour celles qui sont assujetties au régime agricole.

Les informations transmises par l'ACOSS sont issues de l'application SEQUOIA (Système pour l'Etude Quantitative et l'Observation et des Assiettes). Elles intègrent l'ensemble des données d'assiette salariale et d'effectifs des cotisants du régime général. Ces données sont elles-mêmes issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) envoyés mensuellement ou trimestriellement par l'ensemble des cotisants aux URSSAF, et centralisés ensuite par l'ACOSS.¹⁴

Le champ de l'étude :

☞ Les données transmises portent sur l'ensemble des associations employeurs exerçant leur activité en France (métropole et DOM). Nous avons travaillé sur trois types de données arrêtées au 31 décembre de chaque année : le nombre d'établissements, l'effectif salarié inscrit et l'assiette salariale correspondante.

✚ Les établissements correspondent aux associations employeurs. Elles ont été identifiées à partir de la nomenclature INSEE comme appartenant à la catégorie juridique des associations, à l'exception des groupements d'employeurs (associations loi 1901 constituées dans le but exclusif de mettre à la disposition de leurs membres, généralement des entreprises, des salariés liés à ce groupement par un contrat de travail).¹⁵

✚ L'effectif salarié est un effectif en fin de quatrième trimestre¹⁶ ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail.

✚ L'assiette salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles reposent le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel

¹⁴ Par différence avec les déclarations annuelles de données sociales (DADS), il s'agit ici de déclarations mensuelles ou trimestrielles.

¹⁵ En lien avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, nous avons vérifié que ce que l'on nomme les groupements d'employeurs dans le domaine du sport ne se situent pas dans cette catégorie. Ils se situent parmi les associations prises en compte en tant que telles par l'ACOSS et figurent donc bien dans ce bilan.

¹⁶ En accord avec notre partenaire, nous avons choisi de travailler sur le dernier trimestre de chaque année. Cela permet de faire un bilan de fin d'année. C'est un trimestre qui ne subit pas les variations traditionnelles de l'emploi d'été et qui est représentatif de la moyenne de l'année. C'est aussi un trimestre niché au cœur de l'année associative, comparable à l'année scolaire, ce qui permet d'en donner une image fidèle.

s'ajoutent les compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

☞ Une première approche par secteur d'activités a été réalisée. Quelques domaines ont été retenus à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE. Il en est ainsi :

- ✚ des activités artistiques et de spectacles (hors activités audiovisuelles), correspondant aux codes NAF 923A à 923F
- ✚ des activités sportives, correspondant aux codes NAF 926A et 926C
- ✚ de l'éducation – formation, correspondant aux codes NAF 801Z, 802A, 802C, 803Z, 804A, 804C, 804D
- ✚ de la santé, correspondant aux codes NAF 851A à 851L et 852Z
- ✚ de l'action sociale avec hébergement, correspondant aux codes NAF 853A à 853E
- ✚ de l'action sociale sans hébergement, correspondant aux codes NAF 853G, 853H, 853J et 853 K.

Remarque :

Nos précédents travaux sur les associations employeurs, repris dans notre édition 2005, s'appuyaient sur les données du répertoire Sirène. Géré par l'INSEE, ce fichier est constitué à partir des informations déclarées par les entreprises et les établissements aux Centres de Formalités des Entreprises (CFE), avec pour objectif principal d'attribuer à chaque entreprise et établissement un numéro d'immatriculation et une activité principale. Le répertoire SIRENE n'est pas exhaustif dans le champ de l'économie sociale et solidaire : seules les associations qui ont des salariés ou des obligations fiscales sont soumises à l'inscription au répertoire. Pour les autres associations, la démarche d'inscription à ce répertoire reste déclarative. En effet, même si l'immatriculation est de plus en plus demandée, par exemple par les établissements bancaires pour l'ouverture d'un compte, le fichier Sirène est loin de recenser l'ensemble des associations.

Il comporte toutefois celles qui emploient au moins un salarié et, par conséquent, il est une source très souvent utilisée en ce qui concerne les associations employeurs. On y trouve pour chacune d'entre elles, la catégorie juridique, le code NAF (nomenclature des activités françaises), la tranche d'effectif salarié, éventuellement une estimation du nombre de salariés, ainsi que sa localisation.

Le fichier SIRENE fait l'objet d'une mise à jour régulière à partir de sources multiples et d'enquêtes spécifiques. Il comporte cependant quelques informations obsolètes. Qui plus est, la mise à jour du fichier, pour ce qui concerne les associations, s'effectue au niveau des directions régionales. C'est ainsi que l'on observe des différences variables suivant les départements, et parfois importantes, entre le nombre d'établissements et le nombre de salariés estimés du répertoire Sirène et les données actualisées et complètes de l'ACOSS.

Au plan national, on constate, très probablement en raison des difficultés de mise à jour auxquelles l'INSEE doit faire face, une surestimation du nombre d'associations employeurs, et en raison du caractère facultatif du renseignement concernant le nombre de salariés, une sous-estimation des effectifs correspondants.

Les données auxquelles nous nous référons aujourd'hui, présentées en coopération avec l'ACOSS et la MSA, sont des données récentes, actualisées au 31 décembre 2005¹⁷, et apportent de surcroît des informations nouvelles et très intéressantes sur l'assiette salariale. Cela permettra, comme on va le voir, de mesurer très précisément le poids économique lié à l'emploi dans le secteur associatif, au regard de l'emploi dans l'ensemble du secteur privé. Ces premiers développements constituent la première pierre d'un véritable observatoire de l'emploi associatif que nous entendons mettre en place avec l'ACOSS.



Près d'un salarié privé sur dix est employé par une association

Le poids du secteur associatif en 2005

L'ensemble des associations, qu'elles relèvent du régime général de sécurité sociale ou de celui de la Mutualité sociale agricole¹⁸, représente, au 31 décembre 2005, près de 155.000 employeurs et près de 1.800.000 salariés.

Situation de l'emploi associatif au 31 décembre 2005

	Nombre d'associations	Nombre de salariés	Masse salariale annuelle
ACOSS (régime général)	147 340	1 611 500	26 652 980 000
MSA (régime agricole)	6 950	177 000	2 753 700 000
Total général	154 290	1 788 500	29 406 680 000

Sources : ACOSS et MSA. Données arrondies.

¹⁷ A la date de parution de cette étude, il s'agit de données qui peuvent encore être légèrement révisées.

¹⁸ Les associations du régime de la MSA retenues ici se réfèrent aux mêmes catégories juridiques de l'INSEE que celles qui relèvent du régime général (données ACOSS).

Ainsi, l'emploi associatif ne représente pas moins de **9,2%** de l'ensemble des salariés du secteur privé, et **6,3%** de la masse salariale totale correspondante.

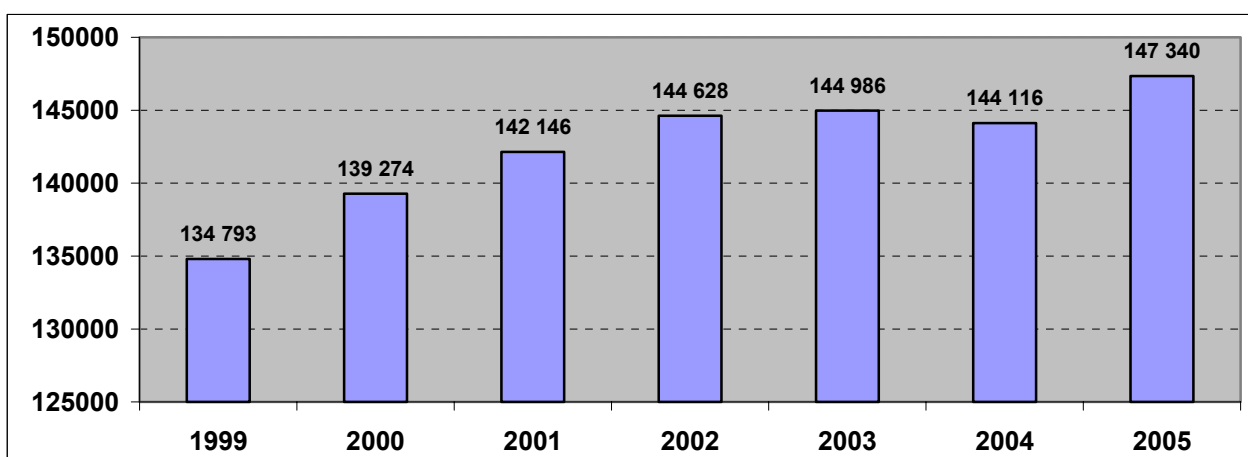
Précisons que le secteur privé, appelé aussi secteur concurrentiel, est ici entendu par opposition au secteur public et intègre par conséquent les associations. Il compte, à la même période, et pour le seul régime général, 1,7 million d'établissements (1,4 million d'entreprises) représentant 17,6 millions d'emplois et une masse salariale de 112,6 milliards d'euros.

Les évolutions de 1999 à 2005, dans le régime général ¹⁹

➤ Une croissance régulière du nombre d'employeurs

Le graphique qui suit présente l'augmentation significative du nombre d'associations employeurs entre 1999 et 2005, pour ce qui concerne le seul régime général.²⁰ La progression globale est de 9,3% en six années.

Evolution du nombre d'associations employeurs du régime général



Source : ACOSS – Situation au 31 décembre de chaque année.

Un tableau complémentaire permet de montrer quelle a été l'exacte évolution au cours de chacune de ces six années.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Variation	-	+ 3,3%	+ 2,1%	+ 1,7%	+ 0,2%	- 0,6%	+ 2,2%

La progression a été nette, au cours des années 2000 à 2002, présentant toutefois une certaine décélération. Les années 2003 et 2004 ont marqué une pause, avec une quasi stagnation du nombre d'associations employeurs. L'année 2005 correspond à une nouvelle progression. Peut-être est-elle due pour partie à l'entrée en vigueur du chèque emploi associatif au 1^{er} juillet 2004 et qui aurait eu son plein effet au cours de l'exercice 2005²¹ ?

¹⁹ Les développements qui suivent ne concernent que le régime général qui représente 95,5% du total des associations.

²⁰ Les données du régime agricole évoluent sensiblement dans la même proportion.

²¹ Rappelons que le chèque emploi associatif (CEA) est réservé aux associations qui n'occupent pas plus de trois salariés équivalents temps plein dans l'année civile. Son entrée en vigueur a incité nombre d'associations à embaucher leur(s) premier(s) salarié(s).

Par ailleurs, peut-on relier l'évolution du nombre d'associations employeurs à l'évolution du nombre total d'associations ? Dès lors que l'on ne peut approcher que grossièrement le nombre d'associations vivantes en France²², nous en sommes réduits à comparer l'évolution annuelle du nombre d'associations employeurs, et le nombre annuel de créations déclarées. Nous n'avons trouvé aucun lien entre les deux variables.

➤ Une augmentation notable du nombre de salariés

Entre 1999 et 2005, l'emploi associatif du régime général a progressé de 19,4%. Le tableau suivant permet de montrer l'évolution annuelle.

Evolution du nombre de salariés dans les associations du régime général (en milliers)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Salariés	1 350	1 402	1 443	1 504	1 536	1 586	1 611
Variation		+ 3,9%	+ 2,9%	+ 4,2%	+ 2,1%	+ 3,3%	+ 1,6%

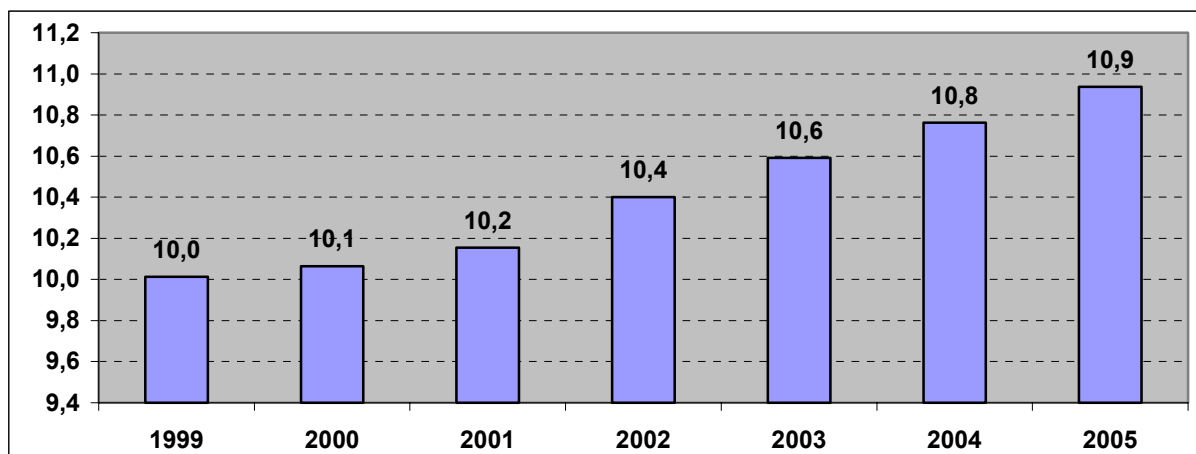
Source : ACOSS – Situation au 31 décembre de chaque année.

Par différence avec l'évolution du nombre d'associations employeurs, il n'y a pas eu de pause quant au nombre de salariés. Tout au plus une augmentation un peu moins forte au cours de l'année 2003. L'effet « *chèque emploi associatif* » semble perceptible dès l'exercice 2004.

➤ Les associations renforcent progressivement leurs effectifs

Le graphique suivant montre que le nombre moyen de salariés par association employeur a augmenté chaque année.

Evolution du nombre de salariés par association



Source : ACOSS – Situation au 31 décembre de chaque année.

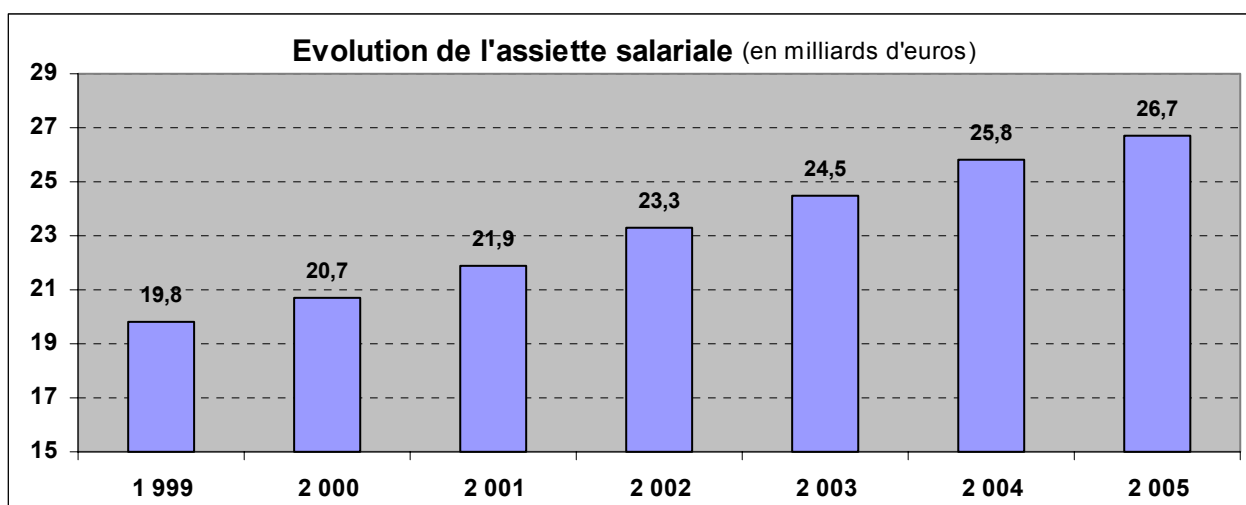
Depuis 2002, l'effectif moyen dans les associations employeurs connaît une augmentation un peu plus importante. Il semble que les années 2003 et 2004, au cours desquelles le nombre d'associations employeurs a très faiblement évolué, aient

²² Ceci dans la mesure où, bien qu'elles soient gratuites, les déclarations de dissolutions sont assez peu pratiquées.

été mises à profit par les organismes existants pour renforcer leurs effectifs. En 2005, l'augmentation du nombre moyen de salariés ralentit, très certainement suite à l'entrée en vigueur des chèques emplois associatifs qui ont favorisé la création d'emplois dans les très petites structures et qui ont aussi incité nombre d'associations à créer leur premier emploi.

➤ Les répercussions sur l'assiette salariale des associations

Le graphique suivant montre l'évolution des montants salariaux versés par les associations. Dès lors qu'il y a de plus en plus d'associations et que leur nombre moyen de salariés augmente, la masse salariale distribuée connaît une progression importante, de près de 35% en six années.



Source : ACOSS – Situation au 31 décembre de chaque année.

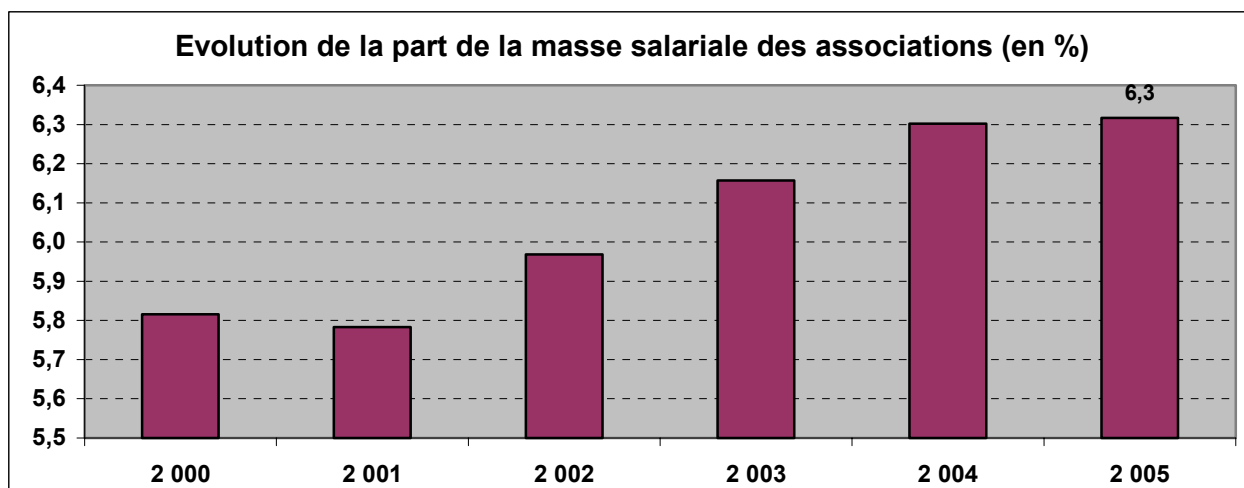
Ces montants correspondent donc à près de 6,3% des salaires distribués dans le secteur privé. C'est dire le rôle économique important que joue le secteur associatif dans son ensemble. Un tableau récapitulatif concernant les cinq dernières années permet d'observer les évolutions respectives du secteur associatif et du secteur concurrentiel en général.

Masse salariale associative et masse salariale globale (évolutions comparées en %)

	2001	2002	2003	2004	2005
Dans les associations	+ 5,8	+ 6,4	+ 5,2	+ 5,3	+ 3,5
Dans l'ensemble du secteur concurrentiel	+ 6,0	+ 3,0	+ 1,9	+ 2,8	+ 3,3

Source : ACOSS – Situation au 31 décembre de chaque année pour les associations, et « ACOSS STAT » n° 35 mai 2006 pour l'ensemble du secteur concurrentiel.

Manifestement, les années 2002 à 2004 présentent une évolution nettement plus forte dans le secteur associatif (environ trois points d'écart) par rapport à l'évolution de l'ensemble du secteur concurrentiel.



Source : ACOSS – Situation au 31 décembre de chaque année pour les associations, et « ACOSS STAT » n° 35 mai 2006 pour l'ensemble du secteur concurrentiel.

Au bilan la masse salariale associative a ainsi progressé nettement plus vite, passant en six ans de 5,8% à 6,3% de l'ensemble du secteur privé.

La taille des associations employeurs

En moyenne, une association employeur dispose de 10,9 salariés. Mais, derrière ce chiffre se cache une grande disparité de situations, comme le montre le tableau suivant.

Répartition des associations et des salariés

	Associations		Effectifs salariés	
	Nombre	Structure (en %)	Nombre	Structure (en %)
Moins de 3 salariés	85 128	57,8	109 793	6,8
de 3 à 5	13 240	9,0	58 704	3,6
de 6 à 9	15 238	10,3	111 695	6,9
de 10 à 19	14 471	9,8	197 344	12,2
de 20 à 49	12 494	8,5	390 727	24,2
de 50 à 99	4 675	3,2	314 423	19,5
de 100 à 249	1 742	1,2	244 459	15,2
de 250 à 499	237	0,2	82 551	5,1
500 et plus	115	0,1	101 780	6,3
Total	147 340	100,0	1 611 476	100,0

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005.

- ✚ Ainsi, 77% des associations employeurs comptent moins de 10 salariés ; elles regroupent ensemble 17,3% des salariés des associations.
- ✚ Par ailleurs, 21,5% des associations occupent entre 10 et 99 salariés. Ce sont elles qui réunissent une large majorité des salariés avec 55,9%.
- ✚ Enfin, on trouve 1,5% d'organismes présentant un effectif supérieur ou égal à 100 salariés. Mais ils rassemblent à eux seuls plus de 26% de l'effectif total.

Lorsque l'on rapproche, tranche par tranche, la proportion de l'effectif salarié et la proportion de la masse salariale, on trouve naturellement des liens. Pour autant, on observe quelques décalages. Le tableau suivant présente ces deux variables, ainsi que le salaire moyen par tranche.

Répartition de la masse salariale selon la taille des associations

	Répartition de l'assiette salariale des associations (1) (en %)	Rappel de la répartition des salariés (en %)	Salaire moyen mensuel par tête suivant la taille des associations
Moins de 3 salariés	6,2	6,8	1 246
de 3 à 5	3,4	3,6	1 290
de 6 à 9	7,0	6,9	1 394
de 10 à 19	12,3	12,2	1 385
de 20 à 49	24,4	24,2	1 390
de 50 à 99	20,0	19,5	1 412
de 100 à 249	14,6	15,2	1 322
de 250 à 499	5,3	5,1	1 420
500 et plus	6,9	6,3	1 496
Total	100,0	100,0	1 378

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005.

Il apparaît donc quelques écarts en faveur des salariés des associations de 50 à 99 emplois (elles représentent 19,5% des salariés pour 20% de la masse salariale) et des plus grosses associations. Inversement, les plus petites associations (moins de 6 salariés) représentent 10,4% des salariés et 9,6% de l'assiette salariale.

Ces données sont le reflet de situations qui peuvent être très différentes, notamment selon le niveau de formation et selon la proportion des salariés travaillant à temps partiel ou de façon saisonnière. On remarque que le salaire moyen augmente, lui, globalement avec la taille de l'association ; de 1 246 € dans les plus petites associations à 1 496 € dans celles qui occupent plus de 500 salariés. Avec une exception toutefois, pour les associations de 100 à 250 salariés.

Des situations différentes suivant les secteurs d'activités

Quelques secteurs d'activités ont été identifiés parmi les associations employeurs, à partir de la nomenclature d'activité française de l'INSEE²³. Ils sont repris dans les tableaux suivants et mettent en évidence quelques différences. Ils représentent ensemble un peu plus de 60% des employeurs, et plus de 75% des salariés du monde associatif.

➤ Comment se répartissent les associations et les salariés ?

Le tableau qui suit permet de voir comment se répartissent les associations et les salariés, selon les secteurs que nous avons choisis d'examiner.

²³ Les codes NAF auxquels ils se réfèrent figurent dans la note méthodologique. Une analyse sectorielle plus complète est prévue dans le cadre de l'observatoire de l'emploi associatif ; il s'agit ici d'une première sélection de secteurs d'activités présents au sein du milieu associatif.

Répartition des associations et des effectifs salariés

	Associations employeurs		Effectifs salariés	
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
Ensemble des associations employeurs	147 340	100,0	1 611 500	100,0
dont activités artistiques et de spectacle (1)	15 785	10,7	59 114	3,7
dont sport	27 852	18,9	68 703	4,3
dont éducation formation	14 932	10,1	199 245	12,4
dont santé	3 110	2,1	129 860	8,1
dont action sociale avec hébergement	7 904	5,4	282 291	17,5
dont action sociale sans hébergement	19 836	13,5	478 201	29,7

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005. Extractions suivant la Nomenclature d'Activité Française (NAF) de l'INSEE. Traitement CerPhi. (1) hors activités audiovisuelles.

Le domaine du sport représente ici près de 19% des associations employeurs, reflet assez proche de la proportion des clubs sportifs en général au sein du monde associatif (entre 20 et 22%). Le secteur social de son côté représente également près de 19% des associations employeurs.

On remarque les différences importantes, selon que l'on mesure la proportion d'associations dans chaque secteur et la proportion correspondante des salariés. On voit notamment que le secteur social rassemble à lui seul près de la moitié des salariés associatifs (47,2%), suivi en termes d'emploi par le secteur éducation formation et le secteur de la santé. Cela permet de pressentir un nombre moyen de salariés très différent dans chaque organisme, selon le domaine d'intervention.

➤ Combien de salariés par association ?

Le tableau suivant prend en compte le nombre total des salariés dans chacun des secteurs examinés, et le rapporte au nombre d'associations correspondantes.

Variation du nombre moyen de salariés par secteur

	Nombre moyen de salariés par association
Ensemble des associations employeurs	10,9
dont activités artistiques et de spectacle (1)	3,7
dont sport	2,5
dont éducation formation	13,3
dont santé	41,8
dont action sociale avec hébergement	35,7
dont action sociale sans hébergement	24,1

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005. Extractions suivant la Nomenclature d'Activité Française (NAF) de l'INSEE. Traitement CerPhi. (1) hors activités audiovisuelles.

Les écarts sont considérables entre, d'un côté, les activités artistiques et les activités sportives qui occupent en moyenne entre 2 et 4 salariés et, de l'autre côté, des secteurs beaucoup plus professionnalisés comme ceux de la santé et du social.

➤ Les salaires distribués

Des différences apparaissent également dans ce domaine, comme le montre le tableau suivant.

	Salaires moyen mensuel par tête (en €)	Répartition de l'assiette salariale (en %)
Ensemble des associations employeurs	1 378	100,0
dont activités artistiques et spectacle (1)	997	2,7
dont sport	965	3,0
dont éducation formation	1 432	12,8
dont santé	2 124	12,4
dont action sociale avec hébergement	1 571	20,0
dont action sociale sans hébergement	1 114	24,0

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005. Extractions suivant la Nomenclature d'Activité Française (NAF) de l'INSEE. Traitement CerPhi. (1) hors activités audiovisuelles.

Les activités artistiques et le sport recourent plus souvent au travail à temps partiel, et affichent des salaires moyens plus faibles. Les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'action sociale avec hébergement emploient davantage de personnels qualifiés (médecins, enseignants, personnel de direction...), dont les salaires sont plus élevés.



Les associations employeurs dans les départements

Nous présentons ici quelques traits seulement d'une diversité qui caractérise les départements, à partir de trois critères complémentaires : la densité des associations employeurs appréciée pour 1000 habitants, la taille des associations en fonction du nombre de leurs salariés, et les poids respectifs de trois secteurs importants, le sport, la santé et le social. Des données détaillées et très complètes sont présentées dans les monographies départementales ou régionales que propose le CerPhi.

La densité d'associations employeurs

Avec une moyenne nationale de 2,4 associations employeurs pour 1000 habitants, la densité d'associations employeurs varie très fortement d'un département à l'autre. Le tableau suivant présente, dans l'ordre, les dix premiers départements, à commencer par la Lozère²⁴ (5,1), et les dix derniers départements, en finissant par la Seine-Saint-Denis (1,3).

²⁴ D'après le rapport d'exécution 2003 de l'Observatoire régional de l'économie sociale du Languedoc Roussillon, « le département de la Lozère présente un profil assez atypique : la part des établissements de l'économie sociale et solidaire dans le total des établissements employeurs s'y élève en effet à 15%, celle des effectifs salariés dans l'emploi salarié, à 31% du total hors administration. Cette particularité pourrait s'expliquer par la faible industrialisation de ce

Les 10 départements où la densité d'associations employeurs est la plus importante (pour 1000 habitants)		Les 10 départements où la densité d'associations employeurs est la moins importante (pour 1000 habitants)	
LOZERE	5,1	SEINE-ET-MARNE	1,7
PARIS	4,3	HAUTS-DE-SEINE	1,7
HAUTES-ALPES	4,1	GUADELOUPE	1,6
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	3,7	PAS-DE-CALAIS	1,6
ARIEGE	3,5	MARTINIQUE	1,5
MAINE-ET-LOIRE	3,5	VAL-DE-MARNE	1,5
HAUTE-LOIRE	3,4	MOSELLE	1,5
DROME	3,4	GUYANE	1,5
VENDEE	3,3	VAL-D'OISE	1,4
SAVOIE	3,2	SEINE-SAINT-DENIS	1,3

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005 et populations INSEE au 1^{er} janvier 2004. Traitement CerPhi.

Les départements qui présentent la plus forte densité d'associations employeurs sont en majorité des départements situés au Sud, précisément là où les créations d'associations sont plus nombreuses. Cette densité un peu plus forte pourrait bien être le reflet d'une densité associative générale plus importante. En effet, même si un fort taux de créations peut conduire à une concurrence plus aigüe et à une « *disparition prématurée* » de bon nombre d'organismes, il sous-tend vraisemblablement un maillage associatif plus dense. Mais ceci reste encore à démontrer et à comprendre.

Parmi les départements où la densité d'associations employeurs est la plus faible, on trouve l'Ile-de-France sauf Paris qui, sur le plan associatif comme sur bien d'autres, fait figure d'exception en raison de son statut de capitale. Les départements d'outre-mer présentent également une faible densité. L'emploi public y étant proportionnellement plus développé, prendrait-il davantage en charge des prestations généralement assurées par des associations en métropole ?

La taille des associations employeurs

Rappelons que la moyenne nationale du nombre de salariés par association est de 10,9. Ce tableau présente les départements dont les organismes sont un peu plus importants que les autres, à commencer par la Moselle (17,6 salariés en moyenne), et ceux dont les associations comptent moins de salariés, en finissant par la Corse.

Les 10 départements où le nombre moyen de salariés par association est le plus important		Les 10 départements où le nombre moyen de salariés par association est le moins important	
MOSELLE	17,6	ARDECHE	8,4
HAUTS-DE-SEINE	16,1	MORBIHAN	8,2
HAUTE-SAONE	16,0	GUYANE	8,2
PAS-DE-CALAIS	15,1	GERS	8,1
HAUT-RHIN	15,0	LANDES	7,7
NORD	14,9	ARIEGE	7,6
TERRITOIRE DE BELFORT	14,2	VENDEE	7,5
VAL-DE-MARNE	13,7	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	7,5
LOZERE	13,4	CORSE-DU-SUD	7,0
MEURTHE-ET-MOSELLE	13,4	HAUTE-CORSE	6,9

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005. Traitement CerPhi

département, et en conséquence par la place relativement importante qu'y occupent les activités agricoles et de services, deux secteurs au sein desquels les entreprises de l'économie sociale sont relativement nombreuses. »

C'est dans le Nord et l'Est que l'on trouve les plus grandes structures, précisément là où on crée proportionnellement moins d'associations. On trouve aussi ici quelques départements qui présentent une faible densité d'associations employeurs (cf tableau précédent), mais des organismes importants : citons ainsi la Moselle, les Hauts-de-Seine, le Pas-de-Calais, ou encore le Val-de-Marne (cf tableau ci-dessus).

La Lozère se distingue, présentant à la fois une forte densité d'associations employeurs (5,1 pour 1000 habitants) et des structures importantes. Et on verra plus loin que, de ce fait, l'emploi associatif constitue un très fort enjeu économique dans le département.

Les secteurs d'activités

☞ Dans le domaine sportif, on peut dresser une sorte de typologie des départements tenant compte à la fois de la densité des clubs sportifs, et des caractéristiques de l'emploi sportif.

✚ D'une manière générale, les associations sportives employeurs représentent 18,9% du total des employeurs. Mais ce pourcentage peut varier très fortement, de 5% seulement à Paris, jusqu'à 31,5% en Seine-et-Marne.

✚ Donnons quelques exemples caractéristiques de départements comportant à la fois une forte densité de clubs et un emploi sportif significatif, prenant une part nettement située au-dessus de la moyenne nationale de 18,9% : l'Eure-et-Loir, les Landes, le Loiret, les Pyrénées-Orientales, les Côtes d'Armor, la Savoie, l'Ain, et le Loir-et-Cher.

✚ D'autres départements dont voici cinq exemples, présentent une densité moyenne de clubs, mais un emploi sportif assez développé : l'Oise, l'Eure, la Gironde, le Calvados et la Manche.

☞ Les associations employeurs du domaine de la santé représentent 2,1% du total national. Ce pourcentage peut varier, dans les départements, de 0,6% dans le Gers à 5% en Haute-Saône. Citons aussi la Lozère, les Alpes-Maritimes, l'Aisne, l'Ain, les Hauts-de-Seine, le Haut-Rhin, la Côte d'Or, la Réunion, ou encore les Hautes-Alpes où il est plus élevé qu'ailleurs.

On peut expliquer cela par des raisons liées à la population un peu plus âgée de départements du sud (Alpes-Maritimes), ou de départements ruraux (Lozère, Hautes-Alpes, Ain...) et imaginer que ce sont des associations qui interviennent ainsi, prenant le relais des services publics et/ou mises en place avec l'aide des collectivités.

☞ Pour ce qui concerne le domaine social, la proportion d'associations employeurs est nettement plus forte (entre 27 et 32% pour une moyenne nationale de 18,9%) dans la Creuse, la Meuse, le Lot-et-Garonne, la Haute-Saône, la Dordogne, la Marne, la Nièvre, le Pas-de-Calais, l'Aube et le Lot. La situation économique et sociale de ces départements explique sans doute cette caractéristique. C'est ainsi qu'ils présentent presque tous un revenu imposable moyen et un PIB par habitant inférieurs à la moyenne nationale.

A Paris, la proportion des associations employeurs du domaine social est nettement plus faible qu'ailleurs (10,1%).



La vie associative : un enjeu économique et social dans les départements

Au plan national, la place et le poids du secteur associatif constituent un enjeu de plus en plus important. Qu'en est-il dans les départements et quelles sont les principales différences ? Nous prenons appui sur trois critères principaux : le nombre de salariés associatifs comparés à l'effectif total du secteur concurrentiel, la masse salariale correspondante, elle aussi comparée à l'ensemble, et en complément la notion de salaire moyen.

Un gisement d'emplois parfois considérable...

Comme nous l'avons vu, plus de 9% de l'emploi privé se situe dans le domaine associatif. Près d'un salarié sur dix. Nous sommes même très au-delà, dans la Lozère, très détachée par rapport à ses suivants, avec près d'un salarié sur trois (31,6%). On verra ainsi, dans le tableau qui suit, les dix départements dans lesquels cette proportion est la plus forte, et les dix départements dans lesquels elle est la moins forte, en particulier dans les Hauts-de-Seine où elle n'atteint pas 5%.

Les 10 départements où la part des effectifs salariés des associations dans l'ensemble du secteur concurrentiel est la plus importante (en %)		Les 10 départements où la part des effectifs salariés des associations dans l'ensemble du secteur concurrentiel est la moins importante (en %)	
LOZERE	31,6	BAS-RHIN	7,4
CANTAL	17,0	VAL-DE-MARNE	7,3
LOT	16,4	ESSONNE	7,3
CREUSE	15,5	EURE-ET-LOIR	7,3
HAUTE-LOIRE	15,3	SEINE-ET-MARNE	6,9
HAUTES-ALPES	15,1	CORSE-DU-SUD	6,6
HAUTES-PYRENEES	14,6	VAL-D'OISE	6,0
ORNE	14,4	SEINE-SAINT-DENIS	5,9
TARN-ET-GARONNE	13,7	YVELINES	5,7
HAUTE-SAONE	13,7	HAUTS-DE-SEINE	4,8

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005. Traitement CerPhi.

Tous les départements dans lesquels la part du salariat associatif est la plus importante sont ruraux. L'enjeu est ici considérable et on ne sera pas surpris de trouver six départements appartenant au Massif central ou très proche. A l'opposé, dans les départements les plus urbains, cette part est beaucoup plus relative. C'est ainsi que l'on trouve sept départements franciliens dans les dix derniers.

... et par là même une source de richesses importante

Avec un décalage lié au grand nombre d'emplois à temps partiel dans le domaine associatif, on retrouve sensiblement la même configuration concernant la part de la masse salariale associative au sein du secteur concurrentiel. A partir d'une proportion nationale de 6,3%, les variations sont importantes, depuis la Lozère (29,6%), située en tête des 10 départements les mieux placés, jusqu'aux Hauts-de-Seine (2,5%), situés en toute fin de classement. Rapportée à la masse salariale totale, la part associative y est dix fois moins importante.

Les 10 départements où la masse salariale des associations est la plus importante au sein du secteur concurrentiel (en %)		Les 10 départements où la masse salariale des associations est la moins importante au sein du secteur concurrentiel (en %)	
LOZERE	29,6	BAS-RHIN	5,1
HAUTES-ALPES	13,8	EURE	5,1
HAUTE-LOIRE	13,7	SEINE-ET-MARNE	5,0
CANTAL	13,4	HAUTE-SAVOIE	5,0
LOT	13,2	EURE-ET-LOIR	4,9
CREUSE	13,0	ESSONNE	4,7
HAUTES PYRENEES	11,9	SEINE-SAINT-DENIS	4,3
HAUTE-SAONE	11,6	VAL-D'OISE	4,0
AVEYRON	11,6	YVELINES	3,2
ORNE	10,9	HAUTS-DE-SEINE	2,5

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005. Traitement CerPhi

Il est assez logique de retrouver ici à peu près les mêmes départements, que ce soit en tête ou en fin de classement. Les quelques différences s'expliquent par la nature des emplois qui se retrouve dans la notion de salaire moyen.

Fortes variations du salaire moyen...

Autour du salaire moyen national de 1378 euros, Paris et la Guyane se situent assez au-dessus, dépassant 1900 euros. Le Jura et la Manche affichent des moyennes inférieures à 1100 euros. Des chiffres qui doivent être lus avec une grande prudence dans la mesure où de nombreux facteurs sont susceptibles d'intervenir sur le montant du salaire moyen par département : les spécificités des emplois occupés dans les associations, parfois liées aux caractéristiques du tissu associatif lui-même (par exemple, présence a priori plus forte de l'emploi à temps partiel dans un département où les associations sportives sont très représentées), ainsi que des facteurs d'ordre socio-économique.

Les 10 départements où le salaire moyen mensuel par tête est le plus élevé (en €)		Les 10 départements où le salaire moyen mensuel par tête est le moins élevé (en €)	
PARIS	1 943	CHARENTE	1 189
GUYANE	1 914	INDRE	1 178
HAUTS-DE-SEINE	1 658	LOIRE	1 174
SEINE-SAINT-DENIS	1 648	DORDOGNE	1 162
VAL-DE-MARNE	1 566	LOIR-ET-CHER	1 156
REUNION	1 536	MAYENNE	1 148
ALPES-MARITIMES	1 529	LOT-ET-GARONNE	1 134
ESSONNE	1 514	MEUSE	1 119
VAL-D'OISE	1 495	JURA	1 068
MARTINIQUE	1 478	MANCHE	1 052

Source : Données ACOSS au 31 décembre 2005. Traitement CerPhi

Même si on pressent un lien entre le salaire moyen du secteur concurrentiel et le salaire moyen associatif, à emploi du temps et compétences comparables, la trop grande diversité des situations ne permet pas d'aller plus loin pour le moment. Ce sera une prochaine étape des travaux de l'observatoire de l'emploi associatif.



IV - L'opinion des responsables associatifs

Le Centre d'étude et de recherche sur la Philanthropie a réalisé, d'avril à juin 2006, une enquête nationale inédite auprès des responsables associatifs. Il s'agit d'un véritable observatoire conçu comme un outil permanent au service des acteurs et des interlocuteurs du monde associatif, destiné à recueillir directement et régulièrement l'opinion des responsables élus des associations de tous secteurs, de toutes tailles et de toutes régions.

Cette démarche a été engagée avec toutes les garanties de rigueur - un comité scientifique²⁵ a été étroitement à toutes ses phases – et en toute indépendance grâce au soutien logistique précieux de la **MAIF**, des équipes du secteur non marchand de **KPMG**, du groupe des **Caisses d'épargne**, du portail Internet **jeuxaider.com**, et de l'association nationale **France Bénévolat**.

Les premiers résultats sont présentés en cette rentrée associative et concernent la perception de leurs missions par les responsables associatifs, mais aussi leur avis sur les moyens financiers et matériels dont ils disposent, et leur moral pour l'année qui commence. Ces résultats ne manqueront pas de surprendre car ils vont clairement à l'encontre de la morosité ambiante. La tonalité générale est clairement optimiste, volontaire, ce qui ne surprendra pas, venant d'acteurs courageux, déterminés et efficaces de la société civile. Pour autant, et c'est d'autant plus crédible, les responsables pointent quelques difficultés réelles que chacun devra prendre très au sérieux dans les mois qui viennent.

Ces résultats avaient toute leur place dans la présente étude annuelle qui fait un point de la vie associative. Le CerPhi publiera au mois de décembre prochain les résultats relatifs aux questions qui ont porté sur le bénévolat, d'une part, et sur la place, le rôle et la reconnaissance des associations dans la société d'aujourd'hui, d'autre part.

Au sein du comité scientifique que nous avons tenu à constituer, Roger SUE a joué un rôle tout particulier dont nous le remercions vivement. Nous avons souhaité lui confier la présentation de cette démarche et des perspectives qu'elle présente.

²⁵ **Roger SUE**, sociologue et Professeur à l'université Paris V, ancien directeur des études sociologiques de la SOFRES, **Ludovic SUBRAN**, économiste - statisticien à l'INSEE, enseignant à l'ENSAE, **Dominique THIERRY**, vice-président et conseiller scientifique de France Bénévolat, **Daniel RAULT**, expert auprès de la DIES, **Jacques MALET**, directeur scientifique du CerPhi. Une quinzaine d'experts ont également été sollicités sur le choix des questions.

Le « baromètre » des associations

Par Roger Sue, Sociologue, Professeur à l'Université Paris V - Sorbonne²⁶

Connaître le milieu associatif, c'est aussi et sans doute d'abord savoir ce que ce milieu pense de lui-même, de sa situation, des conditions de son action, de son évolution... Tel est justement l'objet de ce lancement d'enquêtes périodiques sur l'opinion des responsables d'associations (ORA), sorte de baromètre du climat associatif. La démarche est inédite et il faut ici saluer l'heureuse initiative du CerPhi et tout ceux qui ont contribué à la réalisation d'un projet ambitieux et promis à un bel avenir, si l'on en croit les toutes premières réactions.

Sans conteste, cet outil à usages multiples vient combler une lacune dans notre dispositif de connaissance. Jusqu'à présent, les travaux offraient soit des radioscopies, plutôt descriptives, soit des approches ciblées, plutôt qualitatives, de certains secteurs et acteurs du milieu qui pour être éclairantes, ne pouvaient prétendre à une quelconque représentativité. Ici, chacun pourra consulter un tableau de bord permettant de saisir à intervalles réguliers l'opinion des acteurs sur une très large échelle, puisque le premier panel comprend déjà plus de 1200 personnes. A l'instar d'autres milieux socioprofessionnels, le secteur associatif s'enrichit ainsi d'un nouvel instrument d'observation et de mesure dont on se doute qu'au-delà des intéressés, il ne laissera pas indifférent les partenaires du monde associatif, pouvoirs publics, décideurs, leaders d'opinion, médias, etc. En ce sens, il offre une visibilité supplémentaire et une nouvelle occasion de s'adresser qui se plaignent souvent, non sans raison, d'être insuffisamment écoutées, entendues et reconnues.

Sans entrer dans des considérations trop techniques, il convient cependant de souligner les caractéristiques qui me semblent donner une vraie valeur scientifique à ce nouvel outil à la disposition des associations. Premièrement, il s'appuie sur un panel suffisamment large pour donner les garanties de sa représentativité générale tout en autorisant des analyses fines des réponses selon la taille, l'objet, la région, l'ancienneté et bien d'autres variables propres aux associations. Ensuite, outre la rigueur méthodologique, il faut insister sur la totale indépendance du projet, tout particulièrement au plan financier, idéologique ou politique. S'il y a naturellement d'indispensables partenaires pour la réussite d'une entreprise de cette envergure, l'organisation qui définit la conception, la stratégie comme la réalisation des enquêtes sur le terrain reste strictement indépendante. Et chacun s'est engagé à respecter cette règle du jeu qui est finalement de l'intérêt de tous et assure la crédibilité de l'ensemble. Enfin, il s'agit d'un outil évolutif. Si le panel de départ est déjà très conséquent, rien n'interdit de lui donner plus de surface encore, d'aborder des sujets variés, de multiplier les questions ou les variables pour aller plus loin encore dans l'information.

²⁶ Auteur notamment de *La Société civile face au pouvoir*, Presses de Sciences Politiques, coll. La Bibliothèque du citoyen (2003) et *La Société contre elle-même*, Fayard, coll. Transversales (2005). Membre du Centre d'Etude et de Recherche sur les Liens Sociaux, CERLIS - CNRS.

Nous n'en sommes encore qu'à la première vague dont on trouvera ici les premiers résultats d'ensemble. Il faudra en tirer les leçons et tous les commentaires ou suggestions sont les bienvenus. Au vu des premiers résultats et selon l'actualité, cet outil peut s'adapter et devra s'enrichir au fil des vagues d'enquêtes. Il est bien évident que l'ORA ne peut apporter magiquement toutes les réponses aux questions que nous nous posons les uns les autres selon nos champs d'intérêt et nos préoccupations. Mais il peut jouer un rôle de révélateur de sujets partagés par les acteurs de terrain qui mériteront d'être ensuite approfondis par d'autres moyens, par d'autres études dans le cadre de coopérations d'ores et déjà prévues avec des équipes de recherche.

Mais, en tant que tels, les premiers résultats présentés ici sont déjà fort instructifs et ne devraient pas laisser indifférents tout ceux qui se sentent concernés par la vie associative. Y compris l'opinion publique qui, par médias interposés, est toujours sensible à la concision des résultats chiffrés. Remarquons notamment que si 67% des responsables interrogés jugent l'exercice de leurs missions, par nature, plus difficile par rapport aux années antérieures, si 50% estiment que les moyens financiers sont insuffisants et 31% que les moyens matériels sont inadaptés, une très large majorité d'entre eux (65%) considèrent néanmoins que leur association est aujourd'hui en mesure de remplir ses missions. On peut y voir, en dépit des difficultés du moment, la marque d'une attitude responsable précisément et le souci de faire face à leurs obligations envers leurs adhérents et leur public. Ils démontrent ainsi leur volonté de dépasser ces difficultés – que l'on aurait d'ailleurs pu voir exprimées de façon plus forte encore – pour mener à bien leur mission au service le plus souvent de l'intérêt général. Leur optimisme général est également révélateur de cet état d'esprit : globalement 84% des responsables associatifs estiment être en mesure, pour l'année 2006-2007, de répondre à toutes les demandes d'adhésion exprimées ; de même, 79% pensent pouvoir offrir une qualité de prestations conforme à l'objet de leur association et aux attentes de leurs publics. Résultats qui peuvent surprendre au premier abord, mais qui peuvent s'interpréter de la même manière comme la volonté d'être à la hauteur de leurs engagements, dans les meilleures conditions possibles.

Des résultats qui seraient peut-être plus nuancés si les questions étaient moins personnalisées et concernaient leur opinion et leur jugement sur l'ensemble du milieu associatif. Interroger les responsables associatifs sur leur vision de la situation de leur propre association, mais aussi sur celle du milieu associatif en général, permettrait de mesurer « l'effet de distance » et de nuancer l'effet d'« autovalorisation » de son action bien connus dans les enquêtes d'opinion. Cette inflexion dans le questionnaire, qui pourrait être explorée dès la prochaine vague, est un bon exemple des capacités d'adaptation et d'évolution de l'outil et de cette démarche originale dont on ne tardera pas à découvrir le potentiel et l'enjeu qu'elle représente pour une meilleure connaissance et reconnaissance du monde associatif.

Comment les responsables associatifs vivent-ils leurs missions ?

☞ Pour plus de 40% des responsables, les missions des associations sont aujourd'hui plus nombreuses. Pour 43% d'entre eux, elles sont à peu près aussi nombreuses.

☞ Pour les deux tiers (65%) des responsables, elles sont plus difficiles qu'au cours des années antérieures.

☞ Pour autant, ils expriment très majoritairement (65%) leurs capacités à les assumer, sans réserves. Ils sont 25% à rencontrer quelques difficultés, et 9% de sérieuses difficultés.

Avec deux tiers de réponses positives, et un très faible taux de non réponses, les responsables estiment donc clairement que les associations qu'ils dirigent sont en mesure de remplir leurs missions. Mais ils répondent de façon différente selon l'organisme dans lequel ils se trouvent :

□ Dans le domaine social, ils affirment clairement que les missions sont plus nombreuses aujourd'hui (52%), mais pas forcément plus difficiles, et ils sont 66% à se dire en mesure de les remplir sans réserves.

□ Dans le secteur de la culture, ils n'affichent pas une plus grande préoccupation que les autres, quant au nombre et quant à la difficulté des missions, mais ils sont plus réservés quant à leur capacité à les remplir (61%).

□ Dans le sport, on insiste tout particulièrement sur la difficulté nouvelle des missions (78%), mais on exprime une grande sérénité pour les remplir (68%).

□ Ce sont les responsables agissant dans le secteur des loisirs qui sont les moins préoccupés par l'évolution de leurs missions et qui affichent la plus grande sérénité pour les remplir sans réserves (69%).

□ Les responsables des grandes associations affichent la plus grande préoccupation quant au nombre et à la difficulté des missions qui leur sont confiées, mais ils n'ont pas plus de doutes que leurs collègues pour les remplir. Dans le milieu rural, ce n'est pas le nombre des missions, mais leur difficulté qui préoccupe les responsables. Ils n'affichent pas pour autant de craintes particulières pour les mener à bien. En revanche, en milieu très urbanisé, les responsables sont à la fois préoccupés par l'accélération des sollicitations dont ils sont l'objet, et par des craintes de ne pas pouvoir y faire face (59%).

L'inévitable question des moyens

☞ **Un responsable sur deux dispose de moyens financiers suffisants. Pour 36%, ils sont insuffisants, et pour 14% ils sont très insuffisants.**

C'est un peu une surprise, dans la mesure où les réponses se répartissent en deux moitiés équilibrées. Les responsables n'ont pas sombré dans la morosité ambiante et ont manifestement répondu sans chercher à assombrir la réalité.²⁷ Pour autant, et ce constat est d'autant plus crédible, un responsable sur sept affiche de réelles préoccupations.

Notons que la proportion des responsables estimant ne pas pouvoir remplir leurs missions (9%) est nettement inférieure à la proportion de ceux qui indiquent ne pas disposer de moyens financiers suffisants (14%). Comme quoi, nombre d'entre eux décident de faire face avec « *les moyens du bord* », et réussissent.

□ D'une façon significative, et certainement en lien avec le nombre accru des missions signalé plus haut, le domaine social présente la plus forte proportion de responsables soucieux (60% contre 50% en moyenne).

□ Les responsables des plus grandes associations se montrent plus préoccupés quant aux moyens financiers (57% de réponses négatives). Ce sont ici les responsables des associations moyennes, qui paraissent les plus confiants, avec seulement 44% de réponses négatives.

□ En termes d'ancienneté, c'est pour les responsables des associations les plus récentes que la situation semble la moins confortable, avec un taux de réponses positives qui plafonne à 40% pour celles qui ont été créées entre 2001 et 2003, et même à 30% pour celles qui sont nées depuis 2004.

☞ **Deux tiers des responsables (66%) considèrent que leurs moyens matériels sont adaptés aux besoins. Ils sont tout de même 12% à les trouver très inadaptés.**

□ C'est dans le domaine du sport que l'on affiche la plus grande satisfaction (70% de réponses positives contre 66% en moyenne). A l'opposé, on trouve les responsables d'associations culturelles, avec seulement 58% de réponses positives.

□ Plus l'association est grande et plus son responsable affiche une nette satisfaction quant aux moyens matériels dont dispose son organisme. Elle est même considérable pour les plus grands organismes, dont le budget annuel est supérieur à 75.000 euros (77% de satisfaits).

²⁷ De ce point de vue, les trésoriers, orfèvres en la matière, répondent positivement dans la proportion de 62%, pendant que, sans doute par prudence, les présidents sont 45% à estimer les moyens financiers suffisants.

□ Ce sont les associations implantées dans les villes moyennes de 10.000 à 100.000 habitants qui semblent disposer des moyens les plus adaptés à leur fonctionnement et à leurs actions (74% de réponses positives).

Le moral des responsables et l'optimisme pour la rentrée

Deux questions étaient posées, de manière à objectiver l'optimisme ou le pessimisme des dirigeants d'associations : « *Pour l'année 2006-2007 à venir, estimez-vous que votre association sera en mesure de répondre à toutes les demandes d'adhésions exprimées ?* » et « *Pour l'année 2006-2007 à venir, estimez-vous que votre association pourra offrir une qualité de prestations conforme à son objet et aux attentes ?* »

☞ **Pas de difficultés prévues pour l'accueil des adhérents à la rentrée, avec une forte proportion de 64% de responsables très optimistes, 20% de responsables assez confiants, et une très faible proportion de dirigeants carrément pessimistes (3%).**

□ On observe quelques incertitudes dans le domaine social et surtout 6% de non réponses, explicables dans la mesure où ce sont avant tout des « *bénéficiaires* » que les associations prennent en charge et que leur nombre tend à croître.

□ Les associations de taille moyenne (budget de 10.000 à 75.000 €) comptent la plus forte proportion de responsables optimistes.

☞ **Pronostic d'un haut niveau d'accueil de prestations à la rentrée, avec 39% de responsables très confiants, 40% de responsables à peu près confiants, et seulement 4% de pessimistes.**

□ Ce point de vue est partagé par tous les secteurs. Comme pour la question précédente, les associations moyennes paraissent un peu mieux armées pour assurer un bon accueil et des prestations conformes à l'attente des adhérents.



Les résultats complets sont disponibles sur le site du CerPhi (www.cerphi.org). Ils comportent une approche régionale correspondant à sept grandes régions, et des différences significatives dans les réponses des responsables, selon que l'on se situe au nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest, ou encore en Ile-de-France ou dans le centre de la France. Les résultats sont aussi distingués selon que les associations appartiennent ou non à une fédération, selon qu'elles développent une activité annuelle ou saisonnière.

☞ Echantillon et méthodologie :

Cette enquête a été réalisée par le CerPhi dans le respect des principes scientifiques et déontologiques des enquêtes par sondage.

*Interrogation par questionnaire en ligne auto administré de **1236** responsables d'associations, membres d'un bureau (60 % de présidents, 20 % de vice présidents, trésoriers ou secrétaires, 20 % d'autres membres de bureau).*

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas : taille des associations²⁸ croisée par l'objet, la région, l'ancienneté, la taille de l'agglomération, l'activité annuelle, saisonnière ou ponctuelle, l'appartenance de l'association à une fédération ou non.

L'enquête s'est déroulée du 7 avril au 23 juin 2006. Le questionnaire, la méthodologie et les résultats complets sont accessibles sur www.cerphi.org

²⁸ Vérifiée par le budget, par le nombre de bénévoles réguliers, par le nombre d'adhérents et par le nombre de salariés, le cas échéant.

La vie associative de votre département ou de votre région

Le **CerPhi**, Centre d'étude et de recherche sur la Philanthropie, est un institut d'études au service des acteurs du tiers secteur, qui se consacre aux sujets touchant à la vie associative et aux différentes formes de générosité, de dons et d'échanges non-marchands.

Parmi ses travaux, il réalise, sur demande, des études sur la vie associative et le bénévolat, à l'échelle d'un département ou d'une région. Elles visent à aider les acteurs locaux à mieux connaître le contexte dans lequel ils agissent, et à définir ainsi éventuellement un plan d'actions. Elles permettent aussi de valoriser auprès du grand public la richesse du tissu associatif local et de fournir aux chercheurs de la région les données les plus récentes qu'ils pourront analyser sous un angle historique, sociologique ou encore socio-économique.

Ces études rassemblent des données chiffrées, officielles et le plus souvent inédites, sur la démographie associative et sur l'emploi dans le secteur associatif, ainsi qu'un aperçu sur l'engagement bénévole et les initiatives de celles et ceux que nous nommons les « bâtisseurs associatifs ». Ces données permettent de situer le département, tant par rapport à l'ensemble national que par rapport aux départements de la même région, ou encore par rapport aux départements de même strate de population.

Un tel diagnostic a déjà réalisé pour Paris, les départements de la Loire-Atlantique, du Morbihan, de Seine-et-Marne, de l'Essonne, du Val d'Oise. Il est en cours dans le Rhône, l'Yonne et la région Poitou-Charentes. Un exemple d'étude départementale est disponible sur notre site www.cerphi.org .

Contact : cecile.bazin@cerphi.org ou 06.76.79.26.18

Dernières publications du CerPhi

Enquête sur l'opinion des responsables associatifs, septembre 2006

En partenariat avec la MAIF, le cabinet KPMG, les Caisses d'épargne, France Bénévolat, jeveuxaider.com et de très nombreuses associations et relais en région

La France Bénévole, mars 2006

En partenariat avec France Bénévolat et de nombreuses associations nationales

Associations et bénévolat en mouvement à Paris, dans le Val d'Oise, en Seine-et-Marne, en Essonne, décembre 2005 à mars 2006

En partenariat avec France Bénévolat

La générosité des Français, novembre 2005

En partenariat avec l'Union pour la générosité

Le don d'organes dans les Côtes d'Armor, novembre 2005

En partenariat avec FRANCE ADOT 22

Donner son sang en France, mai 2006

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang

Le Morbihan associatif en mouvement, octobre 2005

En partenariat avec la Direction départementale de la jeunesse et des sports et l'URSSAF du Morbihan

Sapeur-pompier volontaire : courage et générosité, juin 2005

Ma plus belle carte : le don d'organes, juin 2005

Générosités en Europe, mai 2005

Les Dames de cœur, mars 2005

Le don de sang dans l'île de la Réunion, mars 2005

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang national et l'Etablissement Français du Sang de la Réunion

Le don de sang dans les Pays de la Loire, décembre 2004

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang Pays de Loire

La Loire-Atlantique généreuse – panorama, novembre 2004

En partenariat avec France Bénévolat et la Direction de la jeunesse et des sports
Préface du Préfet et du Président du Conseil Général de Loire-Atlantique



Personnes associées²⁹ ponctuellement aux études du CerPhi

- + Michel Adam, Directeur du CREAHI Poitou-Charentes
- + Jean-Claude Bardout, historien de la vie associative et magistrat à la Cour d'Appel de Toulouse
- + Alexandra Barthe, animatrice du réseau Lire et faire lire
- + Pierre Blein de l'Union interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
- + René Bekkers, enseignant à l'université d'Amsterdam
- + Vincent Blyweert, responsable national du bénévolat au Secours Catholique
- + Jean Bourrieau, chargé de mission à la délégation interministérielle à la ville
- + Emilienne Briche, psychosociologue responsable des études aux Restaurants du cœur
- + Michel Brugières, directeur général de Médecins du Monde
- + Daniel Bruneau, ancien directeur du comité de la Charte de déontologie
- + Jean-Pierre Charre, membre du bureau de la FNASSEM et enseignant chercheur à l'Institut de Géographie Alpine
- + José Coll, président de l'association pour le don de sang bénévole
- + Véronique Crouzy, directeur éditorial de *Juris-Associations*
- + Laurence Delmotte, ancien directeur à la Fondation de France
- + Xavier Delsol, avocat spécialiste des associations et de l'économie sociale
- + Florence Duguet de l'Association française contre les myopathies
- + Marc Fourdrignier, sociologue, maître de conférence à l'Université de Reims
- + Roland Guénoun, psychologue, fondateur de la Chaîne de l'espoir
- + Marie-Christine Graff, responsable nationale du bénévolat à la Croix-Rouge
- + Bénédicte Halba, docteur en économie, fondatrice de l'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (IRIV)
- + Ingrid Kemoun, responsable de www.jeuxaider.com portail de la solidarité
- + Anne Latty, coordination des études à l'Observatoire national de l'Action Sociale décentralisée
- + Hervé Le Serre, président de FRANCE ADOT Côtes d'Armor, association pour le don d'organes et de tissus humains
- + Bénédicte Massis, psychologue conseil, co-fondatrice de *Bénévolat.formation*
- + Marianne Mousseau du Secours Populaire
- + Marie-Claire Paulet, présidente nationale de FRANCE ADOT
- + Bill Schneider, directeur du département Philanthropie de l'université d'Indiana
- + Ludovic Subran, statisticien-économiste à l'INSEE, professeur à l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI)
- + Roger Sue, sociologue, professeur à l'université René Descartes-Paris V
- + Michel Terestchenko, philosophe maître de conférence à l'Université de Reims
- + Dominique Thierry, vice-président de France Bénévolat, conseiller scientifique
- + Renaud Tockert, organisateur de Cap 48 en Belgique (équivalent du Téléthon en France)
- + Dominique Lê Van Truoc, directeur du développement et de la communication d'Handicap International
- + André Verchère, président de France Bénévolat Pays de Loire

²⁹ Avec nos plus vifs remerciements à Sylvie MOIGNET, Chef du département Sociétés et Associations au Journal Officiel, à Jean-Pierre CHARRE, Xavier DELSOL, Daniel RAULT, Ludovic SUBRAN, Roger SUE, Dominique THIERRY et André VERCHERE pour les précieux conseils qu'ils nous ont apportés pour la réalisation de cette étude.

Votre engagement associatif n'est pas sans risques...

Le monde associatif témoigne d'une vitalité remarquable. Pourtant, responsables et bénévoles encourent quotidiennement des risques souvent insoupçonnés. Les protéger contre ces aléas, les conseiller, les accompagner... pour la MAIF, c'est ça être assureur militant.

Le dynamisme des associations peut être fragilisé par des événements dont elles sont responsables et leurs affiliés victimes.

La solution? Le conseil, la prévention et l'assurance. Pour autant, l'association à but non lucratif ne doit pas se transformer en occupation à but administratif!

... Consacrez-vous à l'essentiel

Comme les associations, la MAIF est un groupement de personnes mues par une éthique et une vision militante de leur activité. Ses contrats sont adaptés au mode de fonctionnement associatif et permettent aux acteurs des collectivités d'œuvrer en toute sérénité. Avec Raqvam Collectivités, par exemple, l'assurance devient simple. Le même contrat couvre tous les participants aux activités (dirigeants, bénévoles, salariés), leurs responsabilités, leur personne (pertes de revenus, assistance, dommages corporels, recours,



© AGE/HOQUJ/ICONOS

Un partenaire de proximité

La MAIF offre à ses sociétaires associatifs des services téléphoniques et anime, sur le terrain, de nombreuses réunions touchant à leurs principales problématiques.

protection juridique) et les biens de l'association (locaux, mobilier, matériel appartenant ou mis à disposition).

Les véhicules de l'association sont couverts par le contrat Vam Collectivités et le contrat Auto Mission qui permet aux bénévoles et salariés d'utiliser leur véhicule personnel.

Pour plus d'information: **0811 000 201** (prix d'un appel local).



© Jeanne C./MAIF

1^{er} assureur du monde associatif

Depuis 1965, la MAIF s'est ouverte aux associations des secteurs du handicap, de l'éducation-formation, de la recherche, de la culture, des loisirs, du social et de l'humanitaire. Plus de 132 000 collectivités lui font aujourd'hui confiance.



ASSUREUR MILITANT.



Guidées par la recherche de l'intérêt collectif, les associations sont aujourd'hui de plus en plus influentes dans notre société, c'est pourquoi il est primordial d'appréhender leur poids dans l'économie française, de comprendre et anticiper leurs évolutions.

Votre **projet** nous tient à cœur

Fort de son implication et de sa connaissance du monde associatif, KPMG s'inscrit tout naturellement dans cette démarche et soutient le **CerPhi** dans la réalisation de son analyse annuelle de la vie associative en France et plus particulièrement de son étude sur l'Opinion des Responsables Associatifs.

KPMG, cabinet d'audit, d'expertise comptable et de conseil, croit au Secteur non marchand, en ses valeurs et son développement, et se positionne aujourd'hui comme le leader dans l'accompagnement de ses principaux acteurs.

Nos 300 collaborateurs du Secteur non marchand vous accompagnent face à un environnement juridique, comptable et réglementaire de plus en plus complexe et à une société en pleine évolution. Notre organisation en réseau pluridisciplinaire et notre présence partout en France (180 bureaux) vous font bénéficier de nos meilleures compétences à tout moment. La compréhension de vos valeurs est à la base de l'implication de nos équipes à vos côtés.

Parce que la transparence financière de votre association est la clé de votre pérennité

Plus encore que la protection du dirigeant d'association ou la justification de l'utilisation des fonds publics, les experts comptables et commissaires aux comptes du Secteur non marchand de KPMG œuvrent quotidiennement au développement et à la pérennisation du monde associatif :

- en aidant à clarifier la gestion de vos différentes ressources,
- en contribuant à optimiser votre fonctionnement,
- en concevant des services qui résultent de leur expérience et de leur écoute des associations,
- en jouant un rôle de conseil dans le cadre de votre mission.



Contact

KPMG Entreprises
Direction nationale
Secteur non marchand
2 bis rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex
Tél. : 01 78 66 06 38
pmarcenac@kpmg.fr
www.kpmg.fr

Sommaire

Introduction	3
I – Les créations d’associations	5
Le haut niveau de créations se maintient	5
Combien de créations selon les années civiles ?	6
Les saisons des créations	7
Des associations pour quoi faire ? l’exemple des associations patrimoniales ...	8
II - La France des bâtisseurs associatifs : les créations dans les grandes villes.	11
Les bâtisseurs associatifs.....	12
Premier regard sur les métropoles régionales.....	12
Les bâtisseurs des principales villes.....	13
Des activités dominantes dans certaines villes	15
Le social.....	15
Les loisirs	16
La culture.....	16
L’environnement.....	17
III - Les associations employeurs.....	18
Avant-propos de la Présidente du Conseil national de la vie associative	18
Précisions méthodologiques	21
Près d’un salarié privé sur dix est employé par une association.....	23
Le poids du secteur associatif en 2005	23
Les évolutions de 1999 à 2005, dans le régime général	24
La taille des associations employeurs.....	27
Des situations différentes suivant les secteurs d’activités	28
Les associations employeurs dans les départements	30
La densité d’associations employeurs	30
La taille des associations employeurs.....	31
Les secteurs d’activités	32
La vie associative : un enjeu économique et social dans les départements	33
Un gisement d’emplois parfois considérable... ..	33
... et par là même une source de richesses importante	34
Fortes variations du salaire moyen... ..	34
IV - L’opinion des responsables associatifs	36
Le « baromètre » des associations, par Roger Sue	37
Comment les responsables associatifs vivent-ils leurs missions ?	39
L’inévitable question des moyens.....	40
Le moral des responsables et l’optimisme pour la rentrée	41